

INSP!R

Réseau international pour
le droit à la protection sociale



L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE

UNE NOTE STRATÉGIQUE D'INSP!R
SUR LE DROIT À LA PROTECTION SOCIALE

Connected by **WCM**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

4

1. Pourquoi vouloir une protection sociale universelle ?

6

1.1. Tout le monde a besoin d'une protection sociale au cours de sa vie 6

1.2. La protection sociale est un droit humain 10

1.3. La protection sociale est un levier du développement durable 11

1.3.1. Un levier du développement économique 11

1.3.2. Un levier du développement social 11

1.3.3. Un levier de durabilité écologique 12

2. L'évolution du monde du travail a des retombées sur le droit à la protection sociale

18



3.	Construire L'avenir de la protection sociale de tous, pour tous	23
3.1.	La protection sociale au cœur du débat	23
3.2.	Les fondements d'une protection sociale universelle	24
3.2.1.	Fondée sur les droits	25
3.2.2.	Avec la participation effective de différents acteurs	25
3.2.3.	Basée sur un ensemble cohérent de mesures	28
3.2.4.	Financée par un éventail de moyens reposant sur la solidarité	31
3.2.5.	Basée sur une approche de cycle de vie	35
4.	De nombreuses initiatives internationales	38
5.	INSP!R, le réseau international pour le droit à la protection sociale	42



Dans le cadre de cette brochure, tous les noms sont épicènes.

INTRODUCTION

D

ans le cadre de leurs efforts pour réaliser l'agenda Travail décent de l'OIT, WSM, ACV-CSC, CM-MC (Mutualités Chrésiennes de Belgique) et ses organisations partenaires en Afrique, Asie, Amérique latine et en Belgique appliquent une stratégie de mise en réseau en rassemblant différents mouvements sociaux autour d'une vision partagée du droit à la protection sociale. Depuis 2008, cette démarche a mené au développement progressif d'un réseau thématique sur le droit à la protection sociale : INSP!R (International Network for Social Protection Rights). Ce réseau thématique, coordonné par WSM, organise des dynamiques multi-acteurs aux niveaux national, continental et international.

Cette vision partagée en matière du droit à la protection sociale repose d'une part sur la volonté d'étendre quantitativement et qualitativement la protection sociale et d'autre part, sur l'expérience et l'expertise de terrain.

Les organisations membres d'u INSP!R les ont acquises dans les communautés où elles organisent des jeunes, des personnes âgées, des femmes et des hommes actifs dans l'économie informelle et dans des emplois précaires. À leurs côtés, elles développent des mécanismes innovants qui offrent un éventail de services de protection sociale. Nous présentons dans cette brochure une série de ces initiatives.

À l'écoute des communautés et s'appuyant sur des stratégies innovantes et des services d'extension de la protection sociale qu'elles offrent, ces organisations ont acquis la légitimité requise pour s'engager dans des processus constructifs d'élaboration de telles politiques. Elles unissent leurs forces, au sein et au-delà des frontières, dans ce réseau international thématique pour mener des politiques nationales, globales et largement soutenues de protection sociale. Elles savent que des changements systémiques s'imposent : les politiques actuelles de protection sociale excluent trop de personnes et doivent être remaniées pour que leur champ d'application couvre toutes les femmes et tous les hommes travaillant dans l'économie informelle et dans des emplois précaires ainsi que ceux qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail rémunéré. C'est un impératif à la fois juridique — la protection sociale étant un droit humain — et social — car personne ne doit être laissé pour compte.

Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à bon nombre de développements et d'évolutions dans le domaine de la protection sociale. Il est désormais temps de revisiter et mettre à jour notre document intitulé « La protection sociale, une question de changement social ». Ceci constitue une opportunité de démontrer l'impact concret de notre réseau multi-acteur, tant au niveau national qu'au niveau régional : INSP!R-Afrique, INSP!R-Asie et INSP!R-América Latina. Ensemble, ils regroupent près de cent organisations : syndicats, mutuelles de santé, organisations socioculturelles, coopératives, organisations de femmes, de jeunes, d'appui aux personnes du troisième âge, de paysans, etc. Dans le même temps, WSM, ACV-CSC et CM-MC poursuivent leur travail de mise en réseau pour le droit à la protection sociale en Belgique, en Europe et au niveau international. Notre contribution à la reconnaissance croissante par la communauté internationale de la protection sociale en tant que stratégie clé au service du développement durable et inclusif vient du lien que nous avons établi entre ces dynamiques nationales, continentales et intercontinentales au sein de ce réseau multi-acteurs.

Il s'agit aussi d'une occasion pour se tourner vers l'avenir et réfléchir au futur de la protection sociale. Comment allons-nous construire, adapter et renforcer des politiques nationales, globales et largement soutenues de protection sociale qui, par ailleurs, intègrent la vision de genre et répondent aux besoins de nos jeunes ainsi qu'au vieillissement de la population ? Pouvons-nous garantir que les politiques de protection sociale permettent la résilience des communautés face au changement climatique, atténuent les conséquences des catastrophes naturelles et garantissent les droits sociaux alors que les changements technologiques et l'augmentation du travail atypique transforment si rapidement le monde du travail ?

C'est un impératif à la fois juridique — la protection sociale étant un droit humain — et social — car personne ne doit être laissé pour compte

Les nouvelles normes du travail de l'OIT dans le domaine de la protection sociale, la consolidation des efforts de coordination au niveau de l'ONU et le bon ancrage de la protection sociale dans le Programme 2030 de l'ONU nous permettent d'affirmer que cette question tient le haut du pavé.

Pourtant, les efforts doivent être plus nombreux et plus soutenus. INSP!R doit saisir cet élan pour pousser les gouvernements à traduire les engagements en actions concrètes aux niveaux international, continental et national. Dans le même temps, les gouvernements et les acteurs économiques doivent reconnaître le besoin d'impliquer les mouvements sociaux de manière structurelle et effective dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de politiques nationales, globales et largement soutenues de protection sociale. Nous sommes prêts à relever le défi pour s'assurer que la protection sociale universelle devienne une réalité d'ici 2030 et au-delà !.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Bart Verstraeten

Au nom du comité de pilotage intercontinental du réseau INSP!R

1. POURQUOI VOULOIR UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE ?

1.1. Tout le monde a besoin d'une protection sociale au cours de sa vie

Vous attendez un bébé, mais il n'y a pas de services de santé accessibles pour vous, et vous le mettez au monde dans des conditions dangereuses. Quand votre bébé arrive et que vous voulez vous en occuper pendant les premiers mois de sa vie, cela s'avère impossible. Vous devez retourner directement au travail car vous ne bénéficiez pas d'un congé de maternité. Vous tombez malade et vous êtes incapable de payer les soins, les factures du médecin et les médicaments et frais d'hôpitaux sont si élevés que vous devez vendre le peu de biens qui vous permettent de vivre. Comme 100 millions de personnes chaque année, la maladie vous pousse dans la pauvreté. Vous perdez votre travail ou vos champs sont détruits, et vous ne recevez donc plus de revenus. Vous travaillez toute votre vie et vous ne bénéficiez pourtant pas d'une pension décente pour votre vieillesse. Vous avez un accident du travail et vous ne recevez pas de compensation pour votre perte de revenus ni pour vos soins de santé. Voici à quoi ressemble une vie sans protection sociale. Ces exemples montrent que chacun, qu'il soit riche ou pauvre, a besoin d'une protection sociale tout au long de sa vie. Malheureusement, la grande majorité de la population mondiale ne bénéficie pas d'une couverture sociale (ou alors partielle) et vit donc en insécurité permanente.

Le rapport mondial de l'OIT sur la protection sociale 2017-19¹ indique qu'à peine 45 % de la population mondiale est effectivement couverte par au moins une prestation de protection sociale. En revanche, les 55 % restants — pas moins de quatre milliards de personnes — manquent toujours de protection sociale. Selon des estimations de l'OIT, seuls 29 % de la population mondiale sont couverts par des systèmes de sécurité sociale intégrés qui englobent toute la gamme des prestations, de celles qui ont trait à l'enfance et aux familles, aux pensions de vieillesse. Par rapport au rapport précédent de l'OIT de 2014, la hausse du nombre de personnes couvertes se limite à 2 %. Dès lors, la plupart — 71 %, soit 5,2 milliards de personnes — ne sont pas protégés ou ne le sont que partiellement. Selon le même rapport et d'après les conclusions de la Commission de l'application des normes de l'OIT (juin 2019), le reste du déficit en matière de protection sociale est lié de près à un manque de financement.

Lorsqu'on regarde l'ensemble du cycle de la vie, ces chiffres sont plus parlants. Seuls 41,1 % des mères de nouveau-nés reçoivent une indemnité de maternité. Parmi les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, 68 % disposent d'une pension de vieillesse, mais bien souvent, le niveau des allocations est trop faible pour sortir les personnes âgées de la pauvreté. Seuls 21,8 % des travailleurs sans emploi bénéficient d'allocations de chômage et à peine 35 % des enfants dans le monde ont véritablement accès à une protection sociale. Les estimations de l'OIT montrent également que le droit à la santé n'est pas encore une réalité dans de nombreuses

régions du monde, en particulier en milieu rural, où 56 % de la population n'a pas de couverture sanitaire, contre 22 % en milieu urbain. En outre, les coupes drastiques appliquées aux systèmes de protection sociale dans de nombreux pays, notamment de l'UE, ont compromis l'adéquation des prestations et ont accru le risque de pauvreté.

La comparaison entre différentes régions dans le monde montre également de grands écarts. Alors que la vaste majorité des populations en Europe et sur le continent américain sont couvertes, du moins partiellement, par la protection sociale, seuls 17,8 % de la population africaine bénéficie d'au moins une prestation de sécurité sociale. Seuls 38,9 % de la population d'Asie et du Pacifique bénéficie d'une protection sociale et les taux de couverture dans les pays arabes est extrêmement faible. Dans la plupart des pays à bas et moyens revenus, la couverture sociale reste inefficace, car quand les assurances sociales existent, elles sont uniquement destinées aux travailleurs du secteur privé et public qui bénéficient de contrats de travail, alors que d'autres catégories de travailleurs, occupés dans des formes atypiques de travail dans l'économie informelle, sont exclus de toute couverture. Les groupes vulnérables comme

les femmes et les jeunes sont, plus que la moyenne, employés dans des emplois précaires ou sans emploi et ne sont donc pas protégés.

Mais les populations ne se contentent pas de cette situation. L'Histoire montre qu'elles s'organisent au sein de mouvements sociaux pour réclamer leurs droits et trouver des solutions. Elles développent bien souvent des stratégies innovantes qui leur permettent de lutter pour une protection sociale universelle.

Chacun, qu'il soit riche ou pauvre, a besoin d'une protection sociale tout au long de sa vie. À peine 45 % de la population mondiale est en effet couverte par au moins une prestation de protection sociale. En revanche, les 55 % restants — pas moins de quatre milliards de personnes — manquent toujours de protection sociale



¹- World Social Protection Report 2017-19 : Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals, International Labour Office – Geneva : ILO, 2017

INSP!R AFRIQUE DE L'OUEST VEUT FAIT PROGRESSER LE DROIT À LA PROTECTION SOCIALE



L'objectif d'INSP!R est clair : étendre la protection sociale à la grande majorité de la population qui reste aujourd'hui dépourvu du droit à la protection sociale

Depuis sa création, officiellement en 2014, mais informellement déjà depuis 2008, l'objectif du Réseau est clair : étendre la protection sociale à la grande majorité de la population qui reste aujourd'hui dépourvu du droit à la protection sociale. C'est-à-dire, les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle (autour de 85%² la population active dans la région), les agriculteurs et producteurs/trices du monde rural, la jeunesse sans ou sous-employé, etc. Pour atteindre cet objectif, le Réseau a vite compris qu'une approche classique de la protection sociale, fondée sur un marché de travail classique avec des relations de travail classiques, ne suffit plus. Au contraire, dès le départ, il s'est inscrit dans une approche innovatrice « multi-acteurs », en alliant plusieurs acteurs, syndicats et acteurs sociaux, représentant des groupes divers de la société autour du droit à la protection sociale.

Après plusieurs années de travail de renforcement de capacité des membres du Réseau, d'études sur les systèmes existants dans les pays de la sous-région, d'échanges sur les stratégies d'extension de la protection sociale et d'actions politiques, INSP!R Afrique de l'Ouest peut présenter des résultats concrets.

UNE APPROCHE MULTI-ACTEURS ET COMPLÉMENTAIRE

Les systèmes classiques de protection sociale en Afrique de l'Ouest, hérités du système colonial après les indépendances dans les années 1960, restent souvent limités à quelques services et surtout aux fonctionnaires publics et aux travailleurs et travailleuses du secteur privé. Et même ce groupe est souvent dépendant du niveau de cotisation de l'employeur pour son accès au système. Pour la grande majorité de la population, cette protection sociale classique ne fonctionne pas, et leur seul accès à la protection sociale se réalise à travers les mouvements sociaux : les mutuelles de santé qui organisent une assurance-maladie afin de garantir l'accès aux soins de santé ; les organisations de l'économie sociale qui organisent des producteurs/trices dans des coopératives en leur donnant ainsi un statut formel et un accès à la protection sociale ; les syndicats qui organisent les travailleurs/euses de l'économie informelle ou le groupe croissant qui se retrouve dans une 'forme atypique de travail', en défendant leur droit à la protection sociale ; etc.

De manière générale, l'analyse des acteurs sociaux, syndicats et mouvements sociaux sur la situation de la protection sociale dans leur pays est assez similaire pour les membres du Réseau (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Sénégal, Togo, Niger, Mauritanie). Et la même chose s'applique à leur conviction : la contribution de ces acteurs sociaux dans l'extension de la protection sociale est importante et devrait être reconnue. Seulement une approche innovatrice « multi-acteurs » permettra d'augmenter la couverture de manière significative en courte terme, en reconnaissant et articulant les nombreuses initiatives existantes de l'ensemble des acteurs sociaux et étatiques. Le Réseau se base sur les Normes Internationales du Travail, notamment les Recommandations 202 sur le Socle de Protection sociale et 204 sur la Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, pour cadrer et capitaliser ses expériences et orienter son travail politique.

2- Groupe de la Banque Mondiale, juin 2018

LE RENFORCEMENT THÉMATIQUE ET L'ACTION POLITIQUE : LES STRATÉGIES CLÉS DU RÉSEAU

L'analyse commune et partant de la base est le point de départ du INSP!R Afrique de l'Ouest. Se servant d'une vision commune sur le droit à la protection sociale, et des normes de travail en lien avec la protection sociale, les membres du réseau font des analyses communes de la situation de la protection sociale dans leur pays et la sous-région. L'apprentissage mutuel des cadres d'analyse sur la protection sociale à travers des séminaires ou des études comparatives, l'échange des stratégies innovatrices en vue d'extension, ou des formations sur les techniques de plaidoyer politique ont permis aux membres du Réseau de se positionner comme experts dans la matière. Le Réseau devient ainsi un Réseau de référence, légitimé par son ancrage sur le terrain et sa contribution réelle à l'extension de la protection sociale.

Cette contribution ne passe pas inaperçue. De plus en plus, le Réseau devient un interlocuteur légitime sur

la question pour de nombreuses instances régionales, continentales et même internationales. Depuis 2009, le Réseau a pu contribuer à l'élaboration et à la promotion du Règlement de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest) sur la Mutualité sociale, incitant les pays membres à mettre en place des politiques et mécanismes d'institutionnalisation des mutuelles de santé. Le Réseau et plusieurs de ses membres mutualistes sont impliqués activement dans le suivi de l'UEMOA avec les pays membres.

Plus récemment, le Réseau a pu établir des contacts plus intenses avec la CEDEAO (Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), le BIT (Bureau International du Travail) et d'autres instances supranationales intervenant dans la protection sociale. Un travail de plaidoyer politique, qui a comme objectif de contribuer à des politiques de protection sociale plus inclusive.

UN SAUT DE COUVERTURE : PAS QUE SUR PAPIER

Les efforts du Réseau au niveau du continent ne restent pas uniquement des actes sur papier. Ces lignes et cadres politiques acceptés au niveau supranational, que ce soit l'OIT, la CEDEAO ou l'UEMOA se traduisent peu à peu dans des actions des gouvernements sur le terrain. Un peu lentement, certes, mais de manière stable et structurée. Au Sénégal, le gouvernement a opté pour un système de Couverture Maladie Universelle se basant sur le système mutualiste pour la couverture des travailleurs de l'économie informelle et la population rurale. L'implication des mutuelles est clé dans la réussite du système, et leur contribution à la couverture actuelle (plus de 40% de la population sénégalaise bénéficie d'une couverture en assurance maladie) a été significative. Au Burkina Faso, une nouvelle politique de protection sociale a vu le jour,

en tenant compte des recommandations du Réseau. En plus, une nouvelle loi sur le régime d'assurance maladie prévoit un rôle clé pour les mutuelles de santé, ancré dans les communautés et assurant ainsi la participation des gens au système de santé. Au Mali, en plus de l'existence d'une politique de protection sociale, soutenue par une stratégie nationale depuis plus d'une quinzaine d'années, la loi régissant le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU), retient les mutuelles de santé comme organisme de gestion déléguée. La Guinée, le Togo, le Bénin : l'ensemble des pays a connu des évolutions dans ses politiques de protection sociale. Ces différentes évolutions et adaptations persistent dans ces pays où les mouvements sociaux et syndicaux ont été partie prenante à l'heure de la conception des politiques.



INSP!R devient ainsi un réseau de référence, légitimé par son ancrage sur le terrain et sa contribution réelle à l'extension de la protection sociale

1.2. La protection sociale est un droit humain

Le droit à la protection sociale est consacré dans plusieurs conventions et déclarations internationales, notamment dans la constitution de l'OIT et dans la Déclaration universelle des droits humains (DUDH, 1948, articles 22 à 25). Il est approfondi dans la convention 102 de l'OIT (1952) et bien intégré dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, articles 9 à 13, 1966).

Sur la base de ces conventions et traités, il est clair que la protection sociale constitue un droit universel qui doit être respecté, protégé et garanti pour tous sans discrimination et indépendamment de la situation personnelle ou professionnelle. Chacun est « titulaire de droits ». Aussi, les approches très ciblées (qui fournissent des prestations sociales qu'à des groupes ciblés de la population) ne constituent pas une solution pour garantir à chacun le droit à la protection sociale.

La convention 102 (1952) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) représente la norme internationale majeure en matière de sécurité sociale. Elle établit les normes minimales pour neuf branches de la sécurité sociale : les soins médicaux, les indemnités de maladie, les prestations de chômage, de vieillesse, les accidents du travail, les allocations familiales, la

maternité, l'invalidité et le veuvage. En outre, elle prescrit des critères en matière d'octroi des prestations.

En raison du très faible taux de ratification de cette convention et de la progression du travail précaire et informel, beaucoup de personnes continuent à ne bénéficier d'aucune protection. De ce fait, l'OIT a décidé d'élaborer une nouvelle recommandation concernant les socles nationaux de protection sociale. En 2012, les 187 États membres de l'OIT ont ainsi adopté à l'unanimité la recommandation 202 sur les socles de protection sociale. Les socles constituent un ensemble minimal de protection sociale et composé de quatre garanties élémentaires définies à l'échelle nationale. Ils doivent toutefois garantir au moins à chaque personne, durant tout son cycle de vie (de la naissance à la mort) un accès élémentaire à des soins de santé essentiels ainsi qu'une sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, les personnes âgées et pour les personnes actives qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant.

La convention 102 et la recommandation 202 sont intrinsèquement liées l'une à l'autre. Les pays doivent commencer par développer ces socles, considérés comme la première étape ou comme le fondement sur

lequel bâtir une protection sociale nationale, globale et largement soutenue. L'extension du socle de protection sociale à toute la population est souvent appelée « dimension horizontale ». La volonté de rehausser le niveau de sécurité de revenus et d'améliorer la qualité des soins de santé de manière à protéger le niveau de

vie des gens lorsqu'ils sont confrontés aux aléas de la vie tels que la perte d'emploi, la maladie, l'invalidité, la perte de soutien de famille et la vieillesse est souvent appelée la dimension verticale. Ces dimensions doivent toutes deux être soutenues en parallèle et adaptées aux contextes nationaux.

1.3. La protection sociale est un levier du développement durable

1.3.1. Un levier du développement économique

La protection sociale représente un investissement économique productif et intelligent. En préservant le pouvoir d'achat à un niveau suffisant durant les périodes économiques difficiles, elle crée de la richesse. Elle fonctionne également comme un stabilisateur économique en évitant que les crises ne finissent par s'alimenter les unes les autres. Pour de nombreux économistes, la protection sociale est l'une des principales mesures capables d'enrayer une spirale négative d'inflation, de chômage et de recul des investissements. Elle garantit un niveau approprié de revenus et de pouvoir d'achat lorsque certains risques ou événements surviennent durant le cycle de vie, notamment liés à la vieillesse, la maladie ou la maternité. Elle représente également un investissement dans la santé et l'éducation des personnes, dans le capital humain, dans l'amélioration de la productivité et de l'employabilité, en permettant des investissements dans les actifs productifs et en augmentant les revenus, la consommation et l'épargne des ménages.

Enfin, il est important de reconnaître que la protection sociale constitue l'une des stratégies majeures de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle³.

1.3.2. Un levier du développement social

La protection sociale constitue également un levier de développement et de changement social. La protection sociale peut modifier structurellement les mécanismes qui créent et perpétuent la vulnérabilité, l'exclusion, la pauvreté et l'inégalité. Elle peut transformer et rééquilibrer des relations injustes de pouvoir dans la société. La sécurité que la protection sociale apporte aux personnes leur permet de se soustraire à la dépendance et à l'exploitation. Elle renforce et donne aux groupes vulnérables les moyens de s'organiser et de revendiquer leurs droits.

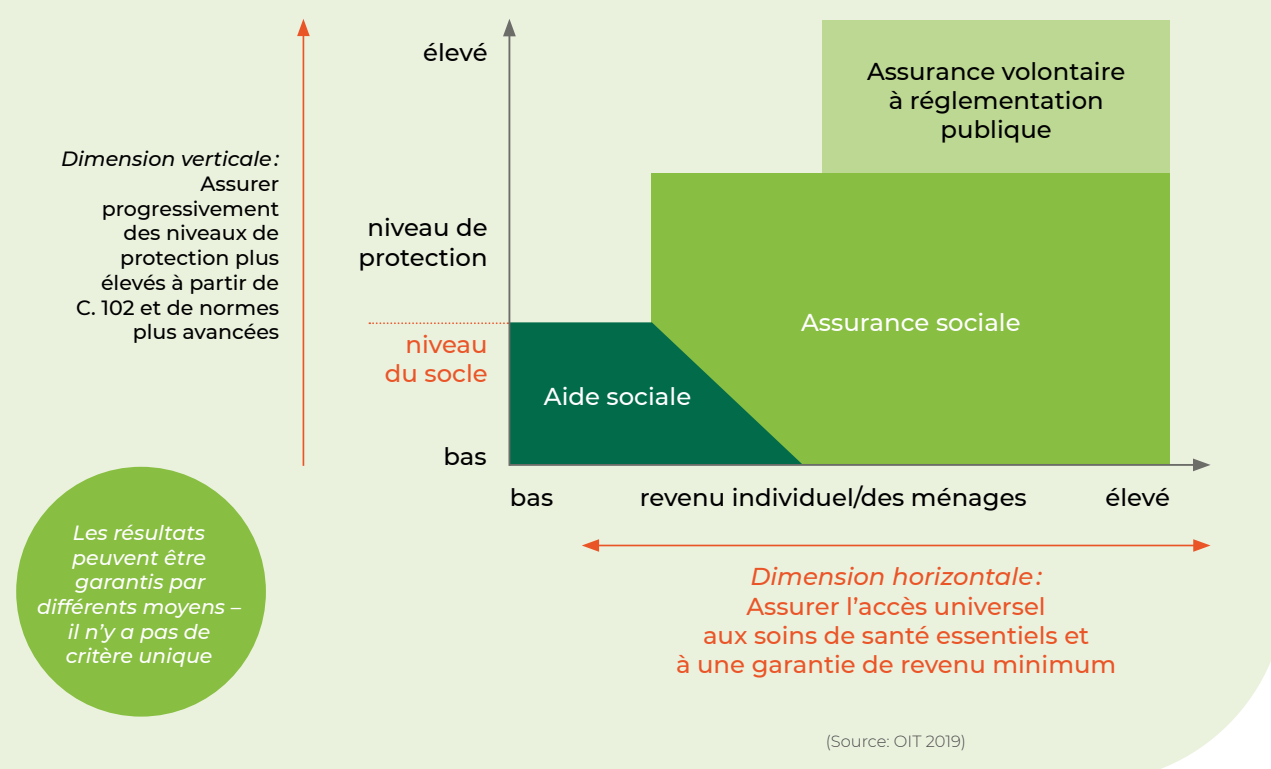
Lorsqu'elle est globale et axée sur la solidarité, la protection sociale redistribue la richesse entre les jeunes et les aînés, les malades et ceux en bonne santé, entre les riches et les pauvres (souvent ruraux), ainsi qu'entre les travailleurs de l'économie formelle et informelle.

Elle garantit aussi l'inclusion de tous dans la société tout au long de leur vie. De ce fait, une politique de protection sociale doit viser à mutualiser les risques entre toutes les couches de la population. Elle devrait être construite sur la base de population la plus large possible pour ainsi permettre un maximum de solidarité.

De même, la protection sociale est potentiellement un puissant levier au service d'une plus grande **égalité entre les femmes et les hommes**. Elle confère à chacun l'accès à un revenu durant l'intégralité de son cycle de vie, y compris pendant le congé de maternité ou d'autres périodes où des soins sont prestés. En assurant un revenu aux femmes – indépendamment de celui de leur conjoint(e) – elle permet de renforcer leur position dans la famille et au sein de la société dans son ensemble. Hormis la maternité, plusieurs autres tâches associées aux soins sont beaucoup plus souvent exécutées par les femmes que par les hommes, notamment la prise en charge des enfants ou d'autres membres de la famille et d'autres activités non rémunérées. Une meilleure distribution des tâches liées aux soins dans la cellule familiale est urgente. La fourniture de services et d'établissements de soins publics de bonne qualité peuvent y contribuer fortement. Il convient que les prestations et les services soient conçus de manière à ne pas renforcer l'inégalité actuelle, par exemple en imposant des conditions qui poussent les femmes dans des rôles traditionnels de genre.

Les femmes sont également surreprésentées dans les activités vulnérables telles que les emplois informels, temporaires ou non protégés. De ce fait, elles contribuent moins facilement aux systèmes de protection sociale.

VERS UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE



3- Recommandation 204 de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle à l'économie formelle (2015).

Pour faire reculer les inégalités entre les hommes et les femmes, il faut investir dans des programmes et des lois sur l'égalité en matière d'emploi. La législation en matière de protection sociale doit également veiller à la comptabilisation de ces périodes de soins pour qu'elles soient prises en compte dans leur totalité lors de l'application de ces droits.

1.3.3. Un levier de durabilité écologique

Dès à présent, le changement climatique et les dégradations environnementales ont un profond impact négatif sur la vie et les moyens de subsistance de centaines de millions de personnes dans le monde. Selon les prévisions, ces retombées devraient continuer à augmenter à l'avenir. Hormis l'incidence économique directe, il existe également un risque combiné pour la santé et l'environnement ⁴. En raison de leur exposition géographique et de leur plus grande dépendance, notamment dans des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, les pays à faible et moyen revenu seront plus durement touchés et disposeront, par ailleurs, d'une capacité d'adaptation limitée. Il est donc important d'étendre la protection sociale et de réduire la vulnérabilité des familles. Une protection sociale globale qui empêche l'appauvrissement, protège les moyens d'existence et consolide les relations sociales offre d'énormes possibilités pour que les populations s'adaptent aux changements climatiques.

Pour ce faire, afin de répondre efficacement aux multiples risques et vulnérabilités auxquels sont confrontés les groupes vulnérables dans la société, les politiques et les programmes de protection sociale doivent tenir compte du changement climatique et de la détérioration de l'environnement. Il est donc important que les politiques de protection sociale (garantie de revenus, transferts pour la reconstruction et la survie en cas de catastrophe, services sociaux de qualité), de réduction des risques de catastrophe (préparation optimale, meilleure gestion des terres, exposition réduite aux risques) et d'adaptation (réduction de la vulnérabilité de la population au risque climatique) soient articulées les unes aux autres en toute cohérence. Cela devrait également contribuer à faire en sorte que les programmes continuent d'appuyer de manière efficace les moyens de subsistance et de protéger les personnes pauvres et exclues lors des périodes de chocs climatiques et environnementaux. Un soutien s'imposera pour faciliter une juste transition vers une économie à faible émission de carbone. Cette transition vers une telle économie pourrait conduire à des fermetures d'usines, réduire les possibilités d'exploitation des ressources naturelles (forêts et

produits forestiers, par exemple) ou mettre un terme aux subventions aux combustibles fossiles. Etant donné l'impact sur l'agriculture d'une météo de plus en plus imprévisible, certains mécanismes d'assurance sociale, basés sur la solidarité et (partiellement) subventionnés, pourraient compenser la perte de revenus liée aux risques environnementaux pour les petits paysans. Dans les zones les plus touchées, un appui sera également nécessaire pour aider les gens à quitter les endroits où il leur sera devenu impossible de subvenir à leurs besoins. Mais en fin de compte, la perte d'emplois et de revenus pour des raisons climatiques ou environnementales ne diffère pas tellement de la perte d'emplois et de revenus liée à la mondialisation des chaînes de production ou aux innovations technologiques. Dès lors, construire des systèmes de protection sociale solides qui compensent l'absence de travail ou de revenus deviendra essentiel, partout dans le monde. Il faudra par ailleurs investir dans des alternatives de moyens de subsistance et d'activités économiques (énergies renouvelables, systèmes de collecte d'eau, etc.), plus résistants et indépendants du climat, et les soutenir. Ces activités économiques alternatives pourraient également créer de nouveaux emplois.

CONCLUSION

En raison de ces puissants leviers sur tous les aspects du développement durable, une politique de protection sociale est essentielle pour garantir davantage de cohésion et de justice sociale. Grâce à une vaste redistribution basée sur la solidarité, des systèmes de protection sociale complets et fondés sur les droits préviennent la pauvreté au lieu de simplement la réduire. Lorsque cette politique est nationale, globale et largement soutenue, elle permet de revigorer le contrat social. Le renforcement de la protection sociale est un élément essentiel des politiques nécessaires pour que cet agenda garantisse aux citoyens une juste part du progrès économique, le respect de leurs droits et la protection contre les risques en contrepartie de leur contribution continue à l'économie et à la vie sociale. La protection sociale figure donc à juste titre en bonne place parmi les 10 recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT, dans le cadre de son programme sur l'« investissement humain » ⁵.

4- DAVIES, Marc, OSWALD, Katy et MITCHEL, Tom, *Climate Change Adaptation, Disaster Risk Reduction and Social Protection*, OCDE (IDS), 2009.

5- Travailler pour bâtir un avenir meilleur, Commission mondiale sur l'avenir du travail; https://www.ilo.org/global/topics/future-of-work/publications/WCMS_662440/lang--fr/index.htm

OBJECTIF ZÉRO FAIM AU GUATEMALA !

Soucieux de mettre fin à la malnutrition infantile, des citoyens se mobilisent dans la localité de San Marcos pour lutter contre ce fléau. Ils ont entrepris de créer des coopératives agricoles pour y faire face, générant des sources de revenus décents et facilitant ainsi l'accès à la protection sociale pour les populations.

En 2017, le Guatemala comptait près de 6 millions d'enfants qui étaient touchés par la malnutrition chronique. Malgré tout, il existe une lueur d'espoir : les projections d'ici à 2025 confirment une nette tendance à la baisse de ces chiffres, ce qui permettra d'atteindre l'objectif du développement durable numéro 2 des Nations Unies « Zéro Faim ». Toutefois, malgré ces efforts, 4 millions d'enfants continueront à présenter des retards de croissance, se matérialisant par une diminution des capacités cognitives, immunologiques et reproductives. Cette situation a comme conséquence un coût économique et social élevé qui menace le développement futur de la population du Guatemala.

Depuis plus d'une décennie, des organisations de la société civile guatémaltèques plaident pour une diminution des inégalités face à l'accès à l'alimentation, et partant, pour l'atteinte d'une souveraineté alimentaire universelle pour tous. Plus personne ne doit mourir de faim au Guatemala au XXI^{ème} siècle !

À San Marcos, dans le département du Petén, des organisations réunies au sein de la plateforme économique et solidaire PECOSOL ⁶ ont entrepris un travail de formation des citoyens, d'élaboration de plaidoyer politique et de co-construction de projets socio-économiques qui génèrent des emplois durables. La méthodologie participative a permis la création d'espaces de réflexion, de débat et d'élaboration de propositions dans la communauté.

Cette initiative émerge de la nécessité d'une construction collective alternative d'un nouveau développement économique solidaire, réorganisant ainsi le tissu économique local. Ce changement de paradigme doit permettre de changer le modèle agro-exportateur en activités économiques qui assurent des sources de travail décent et qui permettent ainsi aux populations, dont les enfants, de se nourrir..

Depuis plus d'une décennie, des organisations de la société civile guatémaltèques plaident pour une diminution des inégalités face à l'accès à l'alimentation, et partant, pour l'atteinte d'une souveraineté alimentaire universelle pour tous. Plus personne ne doit mourir de faim au Guatemala au XXI^{ème} siècle !



6- Le PECOSOL compte une quinzaine d'organisations membres, dont les partenaires de WSM-Solidarité Mondiale Central General de Trabajadores de Guatemala (CGTG), Movimiento de Jóvenes por la Calle (MOJOCA), Movimiento de Trabajadores/as Campesinos/as MTC.

LUTTER CONTRE LA MALNUTRITION TOUT EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

Le projet phare qui a émergé de PECOSOL s'appelle CLIMASAN (« Climat et Souveraineté alimentaire nutritionnelle »).

Des citoyens de la localité y participent activement, ce qui confère une légitimité aux demandes exprimées. Le défi le plus important est bien de réduire la malnutrition chronique aiguë chez les enfants de moins de 5 ans. Actuellement, San Andrés présente un taux de 32% de cette population qui souffre de malnutrition, ce qui se traduit par 4 morts par an. Les citoyens porteurs de ce projet entendent faire baisser significativement ce pourcentage jusqu'à atteindre son éradication complète ; et cela grâce à la génération d'emplois et revenus dignes pour les familles paysannes et indigènes. Cette création de travail décent devrait également permettre de faciliter l'accès à la protection sociale universelle pour ces populations. Il s'agit également d'offrir une alternative aux multinationales qui promeuvent la consommation de produits alimentaires non nutritifs, comme les boissons gazeuses.

RÉPLIQUER LE MODÈLE À L'ÉCHELLE DU PAYS !

Ces citoyens ont opté pour une stratégie consistant à présenter aux décideurs deux faces du même contexte : la vulnérabilité des communautés face au problème chronique de malnutrition, en particulier celle touchant les enfants, et la vulnérabilité des écosystèmes naturels. Toutes les informations présentées étaient basées sur des recherches scientifiques, des données de terrain et des cadres légaux, ce qui a poussé les décideurs politiques à très rapidement aller dans le sens de leurs demandes.

Le résultat de ce travail de plaidoyer intense mené par des habitants de San Andrés a permis l'émergence d'une politique publique intégrée, dotée de 500 000 euros. Ces fonds ont permis la réalisation de divers projets de coopératives agricoles basées dans la production d'alimentation accessible aux populations. Dans la foulée des résultats engrangés et vu le succès rencontrés par ces nouvelles coopératives, un fond « vert » de l'État guatémaltèque a priorisé dans son agenda l'investissement dans dix projets de production dont l'objectif est aussi de réduire la vulnérabilité climatique et alimentaire des communautés indigènes de la localité. Ces derniers projets bénéficieront directement à 60 000 personnes, dont la moitié sont

CLIMASAN propose la création d'un cadre stratégique pour une gestion territoriale durable au sein de la municipalité de San Andrés. La participation citoyenne au sein du CLIMASAN a permis aux habitants de la localité de se rassembler, se concerter et décider sur les priorités sociales qu'ils entendaient convertir en message de plaidoyer vers leurs décideurs politiques. Après avoir construit leur discours, ils sont allés, ensemble, trouver le Maire, le Conseil municipal, et même les ministres nationaux de l'environnement et de l'agriculture. Ils ont même été entendus par la commission de l'environnement du Congrès National.

des femmes et 80 % des jeunes de moins de 30 ans. Ils permettront la protection de 2 millions d'hectares de forêts natives, en ce inclus des zones humides et des sources d'eau. Des nombreuses espèces animales en danger seront aussi sauvées.

Avec CLIMASAN, les citoyens engagés de San Andrés rêvent d'un modèle de politique publique qui transcende les régions et qui soit répliqué partout dans le pays. La question des ressources économiques disponibles est primordiale, car les différents projets demandent des financements durables auxquels il faut pouvoir répondre afin de traduire en pratiques les idées qui émergent en faveur de plus de justice sociale... Par cette initiative, les populations entendent pouvoir bénéficier d'un revenu décent, via une activité économique respectueuse de l'environnement, ce qui leur permettra de bénéficier également d'un régime de protection sociale qui puisse les protéger tout au long des risques qu'ils affrontent pendant leur existence.

LA OROYA (PÉROU) : DE LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE AU DROIT À LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

Des organisations sociales transforment le désastre environnemental et sanitaire de La Oroya en une lutte nationale pour obtenir des lois qui assurent la protection sociale des personnes touchées et le rétablissement intégral de l'environnement⁷.

Les habitants de la ville de La Oroya, dans la région de Junín, au Pérou, sont exposés depuis plus de huit décennies aux pollutions provoquées par l'exploitation de l'usine de traitement de minéraux de La Oroya, qui émet des fuites de gaz, des émissions de cheminées et des effluents dans le fleuve. Fin 2008, il y avait environ 1000 tonnes de produits toxiques par jour qui se répandaient dans les zones entourant le complexe métallurgique et dans le fleuve Mantaro, qui alimente les cultures pour la consommation locale et d'une partie de Lima, Pérou.

En 2005, lorsque la détérioration de la santé et les symptômes associés aux effets de l'exposition aux métaux toxiques, y compris chez les enfants et les femmes enceintes dans les communautés, ont commencé à se manifester clairement, **une étude scientifique indépendante a été menée par l'Université de Saint Louis de Missouri (USA). Celle-ci a confirmé que 97 % des enfants de moins de 6 ans avaient un taux de plomb dans le sang supérieur au niveau préoccupant.** En outre, des niveaux élevés de cadmium et d'arsenic ont également été trouvés dans le sang et l'urine. Pour cette raison et pour d'autres raisons de détérioration

Fin 2008, il y avait environ 1000 tonnes de produits toxiques par jour qui se répandaient dans les zones entourant le complexe métallurgique et dans le fleuve Mantaro



de l'environnement, la ville de La Oroya a été déclarée « l'une des dix villes les plus polluées au monde. »

Face à cette réalité, l'État n'avait pas de programme dédié à la santé environnementale et humaine des personnes exposées dans ces localités et face à une situation de travail précaire dans un pays où 71% du travail est informel, beaucoup de villageois, malgré les dommages causés à la santé, ont résisté à la fermeture complète de l'usine. En conséquence, des organisations sociales, des églises, des organisations de base, des personnes à risque ou touchées se sont réunies pour créer la **Plateforme pour la santé environnementale et humaine** afin de promouvoir, prévenir et rétablir la santé des personnes et des communautés exposées à la pollution.

⁷- Les informations utilisées dans cet article ont été fournies par Conrado Olivera Alcócer du réseau « Red Uniendo Manos Perú », qui avec CEDEPAS – Centro (Centre œcuménique pour la promotion et l'action sociales) font partie du réseau GRESP (Groupe Réseau pour l'Économie Sociale et Solidaire), qui fait partie de la Plateforme pour la santé environnementale et humaine de la Région de Junín, Pérou. GRESP est partenaire de WSM-Solidarité mondiale.

ORDONNANCE RÉGIONALE SUR LES SOINS DE SANTÉ DE BASE POUR LES PERSONNES TOUCHÉES

L'ordonnance régionale no 141-2012 GRJ/CR⁸ a été obtenue dans la région de Junín à l'issue des travaux de la plateforme et fait office de politique régionale pour la mise en œuvre d'un programme de prise en charge des personnes contaminées par des métaux, des métalloïdes et d'autres substances chimiques.

Le programme proposé dans l'ordonnance approuvée est innovateur parce qu'il repose sur une approche écosystémique de la santé (contrairement aux autres pays d'Amérique latine). Il constitue un cadre qui intègre et relie la recherche de la société (facteurs sociaux, culturels, économiques de chaque territoire), l'environnement et la santé, selon un système en harmonie avec la vie de la planète dans son ensemble.

En 2016, neuf⁹ mouvements régionaux touchés par la pollution de l'environnement dans les environnements miniers pétroliers et métallurgiques s'associent

pour créer la **Plateforme nationale des personnes affectées par les métaux lourds**, ce qui est a été un long chemin, mais avec un résultat fructueux grâce aux différentes stratégies pour rendre le problème visible au public, notamment la judiciarisation du cas. Ils parviennent à obtenir la formation d'une table de dialogue entre l'État et les citoyens appelée « *Table Technique de Santé Environnementale et Humaine* ».

Grâce à cette coalition, une proposition a été faite au niveau national qui a abouti à l'approbation des « **Lignes directrices sectorielles pour la prise en charge intégrale des personnes exposées aux métaux lourds, aux métalloïdes et autres substances chimiques** » officiellement publiées par le Ministère de la Santé, par la résolution ministérielle 979-2018/MINSA du 25 octobre 2018.¹⁰

CONTINUER À PROMOUVOIR ET À SURVEILLER

Bien que ces lignes directrices contribuent à créer des précédents, la table ronde et la plate-forme nationale devraient continuer à promouvoir et à surveiller le respect par l'État des normes établies dans toutes les régions, puisque l'un des objectifs est de faire de ces normes une loi qui oblige les régions à consacrer une partie de leur budget santé à ces actions.

Comme toute l'Amérique latine, le Pérou manque d'une politique ambitieuse d'accès à la protection sociale universelle. Grâce à ces actions conjointes de divers mouvements de la société civile, des progrès ont été

réalisés dans ce domaine. Bien qu'il ne s'agisse que de progrès incomplets, ils ont le mérite de provoquer un changement de mentalité chez les dirigeants, qui comprennent enfin que la protection sociale est un droit universel dont toutes les populations doivent bénéficier.

**La ville de La Oroya
a été déclarée “l'une
des dix villes les plus
polluées au monde”**

8- <https://busquedas.elperuano.pe/normaslegales/declaran-de-interes-y-necesidad-publica-regional-la-atencion-ordenanza-n-141-2012-grjcr-840836-1/>

9- Entre autres, la *Plateforme pour la Santé environnementale et humaine*

10- https://gobpe-production.s3.amazonaws.com/uploads/document/file/217486/Resoluci%C3%B3n_Ministerial_N_979-2018-MINSA.PDF

LA PROTECTION SOCIALE EST ABORDABLE

La protection sociale est réalisable et abordable, dans pratiquement tous les pays en développement. Dans son document de travail de 2017 intitulé « *Espace budgétaire pour la protection sociale et les SDG : possibilités d'extension des investissements sociaux dans 187 pays* »¹¹, l'OIT présente de multiples options qui devraient être explorées pour élargir l'espace budgétaire et générer des ressources destinées à étendre la protection sociale et à atteindre les objectifs du développement durable. À nos yeux, les plus importantes ont trait à l'extension de la couverture de la sécurité sociale et des recettes contributives, à l'obligation pour les employeurs de payer leur juste part des cotisations de sécurité sociale, à la réaffectation des dépenses publiques, à l'augmentation des formes d'imposition progressive et à l'élimination des flux financiers illicites. Cette dernière mesure pourrait générer des ressources financières substantielles, puisque, selon le FMI, les paradis fiscaux mènent à une perte qui se chiffre jusqu'à 10 % du PIB mondial¹².

La Friedrich Ebert Stiftung (FES) a établi un indice qui permet d'estimer le déficit de financement nécessaire à la mise en œuvre du socle de protection sociale dans 129 pays à revenu faible et intermédiaire¹³. À court terme, s'ils consacrent au maximum 2 % de leur PIB à la protection sociale, 71 pays pourraient réussir à développer des socles de protection sociale intégrés. Pour un groupe de 54 autres pays, 6 % maximum devraient y être destinés. 12 autres pays seraient en mesure de combler la plupart de leurs lacunes en y consacrant entre 6 et 10 % de leur PIB. Seuls 13 pays devraient investir ou réaffecter plus de 10 % de leur PIB pour pouvoir garantir une sécurité sociale de base à l'ensemble de leur population et de leurs enfants.

Ces résultats sont confirmés par une étude estimant les coûts du *Leuven Research Institute for labour and society* (HIVA) de Louvain et de l'*Oxford Policy Management*¹⁴. Selon leur analyse, un socle de protection sociale basé sur le revenu moyen dans trois pays à revenu faible ou intermédiaire coûterait, dans l'ensemble, entre 12 et 13 % du PIB, dont 6 % seraient affectés aux soins de santé.



Une recherche de l'OIT de novembre 2019 a calculé la différence entre les dépenses actuelles de protection sociale dans les pays à faible et moyen revenu et ce qui est nécessaire pour atteindre la couverture universelle d'un socle de protection sociale. L'étude examine quatre domaines d'action (hors santé) du socle : les enfants, la maternité, le handicap et la vieillesse. L'écart à combler en 2019 est de 527,1 milliards de dollars US, soit 1,6 % du PIB des pays considérés dans l'étude. Environ deux tiers de l'écart (364,8 milliards de dollars) correspondent à la part des pays à revenu intermédiaire supérieur. 5,6 % (26,8 milliards de dollars) à la part des pays à faible revenu.

De nouveaux calculs, à partir de septembre 2020, au plus fort de la pandémie de Covid, ont montré une image différente. Le déficit de financement total pour l'ensemble des pays à faible et moyen revenu s'élevait à 1200 milliards de dollars (3,8 % du PIB), en raison de besoins plus élevés et de recettes intérieures plus faibles. Pour les pays à faible revenu, le déficit a été estimé à 78 milliards de dollars US. En moyenne 15,9 % de leur PIB. Cependant, cela ne représente encore que 0,09 % du PIB mondial !

C'est pourquoi nous soutenons que la protection sociale est bien plus une question de volonté politique que de manque de financement. Même si, dans les pays où le revenu moyen est le plus faible, une aide internationale plus importante sera nécessaire, il n'y a aucune excuse pour ne pas commencer à mettre en place les mécanismes et les institutions de protection sociale. ?Nous examinerons plus loin en détail comment la protection sociale peut (et devrait) être financée.

11- *Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to Expand Social Investments in 187 Countries*, ILO 2017, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_383871.pdf

12- FMI, *Lever le voile*, 2018.

13- Friedrich Ebert Stiftung (FES), *Social protection floor index* (2017), <http://www.socialprotectionfloorscoalition.org/wp-content/uploads/2018/01/2017-Social-Protection-Index.pdf>

14- *Affordability of social protection in developing countries: Burundi, Indonesia and Peru*, hiva & oxford policy management 2015, file:///C:/Users/detaveko/Downloads/151108A0681-Social%20Protection%20in%20Burundi%20Indonesia%20and%20Peru%20(1).pdf

2. L'ÉVOLUTION DU MONDE DU TRAVAIL A DES RETOMBÉES SUR LE DROIT À LA PROTECTION SOCIALE

A l'occasion des célébrations de son centenaire en 2019, l'OIT a lancé la discussion sur l'avenir du travail pour comprendre et répondre efficacement aux forces qui transforment actuellement le monde du travail. Elles auront inévitablement une incidence sur le droit à la protection sociale.

Selon le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT¹⁵, plusieurs bouleversements interviennent et modifient radicalement le monde dans lequel nous vivons, à savoir les changements dans l'organisation du travail, la concentration croissante de la richesse, la révolution numérique, le changement climatique, l'explosion de la jeunesse dans certaines régions et le vieillissement de la main-d'œuvre dans d'autres. Ils pourraient tous changer fondamentalement nos vies et ce qui constitue à nos yeux le monde du travail. Ces mutations ont à leur tour une incidence sur le droit à la protection sociale et sur la façon dont laquelle elle peut être garantie à tous.

La réduction des coûts du commerce et du transport et l'innovation technologique ont entraîné une forte croissance du commerce mondial et la fragmentation de la production en de multiples tâches et activités qui sont réparties dans le monde entier et constituent

en fin de compte les chaînes d'approvisionnement mondiales (CAM). Dans le monde, la recherche de coûts de production et de main-d'œuvre toujours plus bas a exercé une pression à la baisse sur les salaires et sur la protection sociale.

Un autre aspect majeur de la mondialisation a trait à la financiarisation croissante des entreprises, l'accent étant mis sur la rentabilité financière plutôt que sur l'investissement réel (non financier). Les entreprises adoptent des stratégies axées davantage sur le court terme et plus risquées, au détriment des investissements productifs à long terme. Cette

financiarisation nuit également à la répartition des revenus. Elle réduit la contribution de la main-d'œuvre aux revenus et renforce dès lors les disparités de revenus. La part du travail a diminué au profit des revenus du capital et de ceux qui se situent au sommet de la pyramide de distribution des revenus. Pour inverser cette tendance, il est essentiel d'instaurer des salaires vitaux et une fiscalité équitable, ainsi que de mettre en place des systèmes globaux de protection sociale fondés sur des droits universels et sur la solidarité.

Des innovations technologiques, également qualifiées de révolution numérique, telles que le Big Data, l'impression 3D,

Selon le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT, plusieurs bouleversements interviennent et modifient radicalement le monde dans lequel nous vivons, à savoir les changements dans l'organisation du travail, la concentration croissante de la richesse, la révolution numérique, le changement climatique, l'explosion de la jeunesse dans certaines régions et le vieillissement de la main-d'œuvre dans d'autres. Ils pourraient tous changer fondamentalement nos vies et ce qui constitue à nos yeux le monde du travail

l'intelligence artificielle et la robotique, font leur apparition à un rythme sans précédent. Actuellement, elles ont déjà un impact majeur sur l'emploi et les conditions de travail. La progression des nouveaux modèles de gestion et des formes de travail atypiques ne se limite pas au travail temporaire et à temps partiel. De nombreux emplois formels deviennent de plus en plus précaires, créant une zone grise entre l'économie informelle et l'économie formelle. Peu à peu, les employeurs offrent uniquement des contrats à (très) court terme, organisent le travail à la demande, proposent des contrats zéro heure, etc. Une partie croissante du travail est effectuée via des plateformes numériques, des sites web collaboratifs et des applications. Cela conduit souvent les entreprises à nier toute responsabilité en tant qu'employeurs et à pousser les travailleurs vers des formes de faux travail indépendant. À l'heure actuelle, c'est un défi majeur pour les syndicats que d'organiser les travailleurs actifs dans l'économie informelle et les formes de travail atypiques. Le but étant de les représenter aussi dans le dialogue social et la négociation collective. Le rapport de la commission mondiale sur l'avenir du travail précise que la première préoccupation des travailleurs est plutôt la sécurité d'emploi et le rapport réaffirme l'importance de la protection de l'emploi, dès l'entrée en fonction.

Dans de nombreux pays, les changements démographiques exercent également un rôle important. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, la proportion de jeunes qui s'insèrent sur le marché du travail a augmenté, d'où une poussée de l'urbanisation et des migrations internes et internationales. Bien que certains pays aient établi des systèmes garantissant les droits sociaux des travailleurs migrants, ces derniers sont trop souvent dépourvus de protection sociale dans les pays de destination, voire après leur retour chez eux. Il faudrait davantage d'accords bilatéraux concernant la portabilité des droits sociaux, une plus grande volonté politique et une législation plus adaptée pour surmonter ces difficultés.¹⁶ De leur côté, les pays à revenu élevé assistent au vieillissement de leur population. Ce qui a comme conséquence positive une amélioration de la santé et de la longévité. Néanmoins, en raison de la demande plus pressante de prestations de pensions et de soins de santé, ce vieillissement conduit à une pression croissante sur les



personnes en âge de travailler et sur les mécanismes de protection sociale. Ce processus aura bientôt des retombées sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, car leurs systèmes de protection sociale et de soins de santé sont faibles et ne sont pas préparés pour affronter un tel défi. La pyramide des âges actuelle dans la plupart des pays à faibles et moyens revenus offre encore une fenêtre d'opportunité pour construire ces systèmes dans les années à venir, ce qui est plutôt positif.

Nous avons précédemment signalé que la protection sociale peut constituer un levier important de durabilité écologique. Il convient toutefois de reconnaître que les progrès dans le domaine des droits du travail et de la protection sociale ont en partie été obtenus (dans le passé) au détriment de la durabilité environnementale. Aujourd'hui, le développement économique n'est plus lié de la même manière à l'environnement. De fait, la dégradation continue de l'environnement risque à présent de détruire les emplois et les moyens de subsistance. Malgré les multiples possibilités de création de nouveaux emplois, notamment dans les énergies renouvelables, il semble impératif de repenser de manière structurelle les modes de production et de consommation de nos sociétés. En conséquence, les systèmes de protection sociale devront être renforcés et adaptés pour garantir le droit universel à la protection sociale, tant pour les générations présentes que futures.

¹⁵ Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail, Travailler pour bâtir un avenir meilleur (2019), <https://www.ilo.org/global/topics/future-of-work/brighter-future/lang--fr/index.htm>

¹⁶ Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195&Lang=Fr

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DU TRAVAIL EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORME EN EUROPE

L'économie collaborative et surtout, de manière plus spécifique, l'économie de plateforme, se sont développées à une vitesse impressionnante en Europe et dans le monde entier. Cette situation pourrait offrir des possibilités de développement économique et créer des emplois. Cependant, dans la pratique, une grande partie de ces emplois sont, par nature, précaires et le statut de ces plateformes n'est pas toujours clair. Sont-elles les employeurs des travailleurs qui effectuent des services par leur intermédiaire ? De nombreuses plateformes agissent comme si ces travailleurs étaient des indépendants, ce qui est loin d'être systématiquement le cas dans la réalité.

De ce fait, il n'y a pas d'impôt prélevé sur les services rémunérés qui sont fournis ni de cotisation à la sécurité sociale. Les travailleurs à l'origine de ces services ne sont pas reconnus en tant que tels, ne sont absolument pas protégés contre le licenciement, n'ont pas droit à la sécurité sociale et ne constituent aucun droit à la pension. De plus, il est particulièrement compliqué de les organiser.

Cette situation n'est pas du tout conforme aux obligations internationales dérivées des traités internationaux et des normes de l'OIT. Le mouvement syndical européen est extrêmement inquiet à ce sujet, qu'il considère également comme un défi. De fait, les syndicats préconisent le respect des droits sociaux et la protection sociale pour tous les travailleurs. Autrement dit, les travailleurs doivent avant tout être reconnus en tant que tels.

Malgré tout, au niveau européen, certaines avancées positives sont observées. Une communication de la Commission européenne intitulée « Un agenda européen pour l'économie collaborative »¹⁷ s'y attache et offre des outils permettant de mieux réglementer et de garantir davantage de protection aux travailleurs concernés. Elle apporte tout d'abord une définition claire de l'économie collaborative :

« le terme « économie collaborative » désigne des modèles économiques où des plateformes collaboratives qui créent un marché ouvert pour l'utilisation temporaire de biens et de services souvent produits ou fournis par des personnes privées facilitent des activités. L'économie collaborative fait intervenir trois catégories d'acteurs :
(i) des prestataires de services, qui partagent des actifs, des ressources, du temps et/ou des compétences);
ii) des utilisateurs de ces services; et
iii) les intermédiaires qui mettent en relation — via une plateforme en ligne — les prestataires et les utilisateurs et qui facilitent les transactions entre eux (« plateformes collaboratives »). »

Son importance est liée au fait qu'une définition de l'économie collaborative et de plateforme, en pleine expansion, est possible, même s'il est parfois difficile de la cerner dans des relations de travail classiques. La Commission européenne précise également que, malgré le fait que la législation sociale relève en grande partie de la compétence des États, il existe néanmoins une norme minimale en matière de politique sociale au niveau européen.¹⁸ En ce sens, la Commission se réfère à sa définition d'un travailleur, qui se dégage de la jurisprudence de l'UE. Sa principale caractéristique : elle couvre toute personne qui effectue un travail réel et effectif pour lequel elle est rémunérée sous la direction d'une autre personne. »¹⁹

La Commission européenne donne donc un mandat très précis à ses États membres²⁰ :

« Afin d'aider les citoyens à tirer pleinement parti de leur potentiel, à augmenter leur participation au marché du travail et à stimuler la compétitivité, tout en garantissant des conditions de travail équitables et une protection sociale adéquate et durable, les États membres devraient :

- évaluer l'adéquation de leur législation nationale en matière d'emploi en tenant compte des différents besoins des salariés et des travailleurs indépendants dans le monde numérique, ainsi que du caractère innovant des modèles d'économie collaborative;
- fournir des orientations sur l'applicabilité de leurs règles nationales en matière d'emploi eu égard aux formes de travail dans l'économie collaborative. »

LA BELGIQUE SE DIRIGE DANS LA MAUVAISE DIRECTION

En pleine contradiction avec ces communications de l'UE, le gouvernement belge a entériné une loi sur les prétendues « activités complémentaires » en 2018²¹. Elle a essayé d'introduire ainsi trois nouvelles modalités de contrats de travail, qui ne se retrouvent ni dans le statut d'employé, ni dans celui d'indépendant. En revanche, sur le fond, elle couvre les modalités de travail rémunéré pour lesquelles, le plus souvent, il existe une nette relation de subordination et pour lesquelles le travail réel et effectif est exécuté comme s'il s'agissait de l'économie traditionnelle (hors plateforme). Par contre, la rémunération n'est pas considérée comme un salaire et ne contribue pas à des droits de sécurité sociale. Les trois principaux syndicats belges ont introduit un recours visant à abroger cette législation auprès de la cour constitutionnelle, qui a annulé cette loi.²²

Cependant, le gouvernement a aménagé cette loi en 2020. Les activités complémentaires dans les associations sont désormais permises, avec des cotisations sociales et fiscales limitées, mais toujours sans accumuler de droits de sécurité sociale pour les travailleurs concernés. Pour les services fournis par des plateformes numériques, le gouvernement n'a même pas prévu de cotisations sociales limitées ni d'exigences concernant l'emploi régulier minimum ou la sécurité sur le lieu de travail. Heureusement, les services occasionnels de citoyen à citoyen ne sont pas concernés par ces dispositions.

Une définition de l'économie collaborative et de plateforme, en pleine expansion, est possible, même s'il est parfois difficile de la cerner dans des relations de travail classiques

17- Un agenda européen pour l'économie collaborative, Communication de la Commission européenne, 2016, in <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-356-FR-F1-1.PDF>

18- Conformément à ses compétences telles que définies dans l'article 153 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

19- Réaffirmer la libre circulation des travailleurs : droits et principales avancées, Communication de la Commission européenne, 2010, in <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:em0036&from=FR>

20- Un agenda européen pour l'économie collaborative, Communication de la Commission européenne, 2016, in <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-356-FR-F1-1.PDF>

21- Législation sur le travail associatif : Loi relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale, 18 juillet 2018.

22- Cour constitutionnelle Belge, nrs. 7106N, 7108N, 7113N.



(AUTRES) INITIATIVES ENCOURAGEANTES AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Il existe toutefois une initiative encourageante émanant d'un député européen dans le but d'étendre la protection sociale, notamment dans ces situations spécifiques. Cette « proposition de directive européenne » souligne l'importance de la protection sociale pour les travailleurs de plateforme : « Des normes minimales pour la protection des travailleurs des plateformes dans toute l'UE sont nécessaires pour garantir la sécurité juridique des travailleurs et des employeurs et pour éviter un nivellement néfaste vers le bas avec la plateforme, par rapport à l'économie traditionnelle, ainsi qu'entre les États membres[...] À l'instar des directives de l'UE sur le travail à temps partiel, le travail intérimaire et les contrats à durée déterminée, une directive sur le travail de plateforme pourrait fournir un cadre qui apporterait une meilleure garantie pour un niveau minimum de protection sociale et juridique pour tous les travailleurs. »²¹

« Des normes minimales pour la protection des travailleurs des plateformes dans toute l'UE sont nécessaires pour garantir la sécurité juridique des travailleur.euse.s et des employeurs et pour éviter un nivellement néfaste vers le bas avec la plateforme, par rapport à l'économie traditionnelle, ainsi qu'entre les États membres » (proposition de directive européenne)

Cette proposition de directive présente un intérêt tout particulier. Aux fins de cette brochure, nous tenons à en souligner deux articles : tout d'abord celui qui a trait à la définition du travailleur et, ensuite, celui qui porte sur l'application de la législation. La définition du terme 'travailleur' est vaste : « Par travailleur, on entend un employé ou un travailleur indépendant qui ne compte pas d'employés ». Par ailleurs, l'application de la législation est présentée de la façon suivante : « Le droit du travail et la législation sociale de l'État membre sur le territoire duquel leur lieu de travail est situé s'appliquent à ces travailleurs. »

Pour l'heure, ce projet se limite à une initiative d'un député européen. Il fournit néanmoins un exemple très édifiant des contours possibles d'une future directive. Le mouvement syndical européen pourrait promouvoir sa concrétisation et son adoption par le Parlement européen et la Commission, ce qui mènerait, pour le marché européen, à une véritable protection juridique et sociale pour tous les travailleurs de plateforme.

21- Joachim Schuster (député européen), Draft EU Directive on Platform Work, Juni 2018

3. CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE DE TOUS, POUR TOUS

3.1. La protection sociale au cœur du débat

Face à la dépendance persistante et massive de l'économie informelle pour de nombreuses personnes, à la perte des moyens de subsistance en raison d'un accès limité aux ressources (accaparement des terres, pollution, détérioration environnementale,...) et à la précarité croissante dans l'économie formelle, les niveaux de revenus ou le droit à la protection sociale pourraient passer au second plan. Après tout, certains pourraient rétorquer : « mieux vaut avoir un emploi, quel qu'il soit, que pas d'emploi du tout ». En est-il vraiment ainsi ? C'est précisément face à ce contexte d'insécurité croissante qu'il faut protéger et garantir le droit de chacun à disposer des ressources nécessaires, de la protection sociale et des revenus nécessaires pour mener une vie en toute dignité. Rien ne justifie l'abaissement des normes convenues, de décharger les entreprises de leurs responsabilités vis-à-vis du bien-être de leurs employés et le non-respect des droits des travailleurs à la protection sociale au motif que dans les pays, les innovations technologiques permettent de contourner plus facilement les réglementations et les lois. En effet, le respect de ces droits oblige à définir une législation plus pertinente et à renforcer la coopération internationale. Pour INSP!R, l'avenir de la protection sociale est au cœur du débat sur « l'avenir du travail » et sur le futur que nous voulons pour la population mondiale.

L'avenir de la protection sociale doit se conjuguer également avec le contexte d'insécurité dans les différents pays. Ce contexte entraîne des nombreux déplacements, des pertes de revenus et porte atteinte

Rien ne justifie l'abaissement des normes convenues, de décharger les entreprises de leurs responsabilités vis-à-vis du bien-être de leurs employés et le non-respect des droits des travailleurs à la protection sociale au motif que dans les pays, les innovations technologiques permettent de contourner plus facilement les réglementations et les lois

aux moyens de production. Il est impératif et urgent que pour un meilleur avenir de la protection sociale, des dispositions soient prises pour atténuer les effets nuisibles de ce contexte d'insécurité.

Comme nous l'avons vu précédemment, les plus grandes lacunes dans la couverture de protection sociale se situent dans l'économie informelle et de plus en plus aussi dans les diverses formes de modalités de travail, les modèles de production et modèles d'entreprise atypiques et précaires, ce qui estompe les frontières entre le formel et l'informel.

Pour les femmes et les jeunes, la situation semble encore plus sombre, car ils sont surreprésentés dans les formes informelles et précaires de travail. C'est un défi majeur que de combler cet écart. Les formules existantes fonctionneront-elles ? Sera-t-il possible d'étendre et de renforcer les systèmes de protection sociale existants ou les pays à faible et à revenu intermédiaire



La protection sociale est un droit individuel, mais la responsabilité de sa réalisation est collective

devraient-ils « sauter » les modèles de protection sociale existants et établir un modèle de protection sociale totalement nouveau comme le prétendent la Banque mondiale et le FMI²² ?

Pour relever ce défi en tant que société civile, WSM, ACV-CSC, CM-MC et leurs organisations partenaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Belgique mettent en œuvre une stratégie de mise en réseau rassemblant différents mouvements sociaux autour d'une vision commune du droit à la protection sociale. Cette stratégie s'est traduite, depuis 2008, par le développement progressif d'un réseau thématique sur le droit à la protection sociale : INSP!R, le Réseau international pour les droits à la protection sociale.

Ce réseau thématique, coordonné par le WSM, organise des dynamiques multi-acteurs au niveau national, continental et international. En tant qu'INSP!R, nous poursuivons deux objectifs importants :

- La promotion du droit universel à la protection sociale ;
- La reconnaissance du rôle de la société civile comme acteur clé pour la mise en œuvre de politiques de protection sociale nationales, globales et largement soutenues.

3.2. Les fondements d'une protection sociale universelle

Pour les membres d'INSP!R, l'avenir de la protection sociale repose donc sur l'élaboration de **politiques nationales, globales et largement soutenues de protection sociale, impliquant une participation structurelle et effective des trois acteurs, à savoir les gouvernements, les acteurs économiques et la société civile**. Ils sont appelés à mobiliser leurs efforts dans cette entreprise commune. Ensemble, dans le respect du rôle et de l'expertise spécifiques propres à chacun d'entre eux, ils devront concevoir ces politiques de protection sociale, les mettre en œuvre et assurer leur suivi. C'est la seule manière de faire en sorte que la protection sociale soit considérée comme un bien commun. Un éventail de mesures et de services mis en place, maintenus et prônés par tous les acteurs de la société, en faveur de tous les membres de la société, et qui contribuent dès lors à la cohésion sociale.

Le réseau thématique partage une même vision du droit à la protection sociale. Elle se décline en **cinq principes clés**, dénommés également les fondements, essentiels à l'élaboration de politiques nationales, globales et largement soutenues de protection

sociale. À chaque étape, les droits des femmes, des jeunes et des personnes âgées doivent être pris en compte. Ce faisant, il importe de tenir compte des défis écologiques auxquels nos sociétés sont actuellement confrontées.

3.2.1. Fondée sur les droits

Comme nous l'avons déjà dit, la protection sociale est avant tout un droit humain. Plusieurs conventions et traités internationaux consacrent ce droit. En tant que membres du réseau thématique sur le droit à la protection sociale, nous réaffirmons l'importance de ces conventions et traités internationaux. Il est donc essentiel que, sur la base des normes et des dispositions contenues dans les conventions internationales, le droit à la protection sociale soit fortement ancré dans la législation nationale.

22- <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2018/12/pdf/banque-mondiale-imaginer-une-nouvelle-protection-sociale-rutkowski.pdf>

3.2.2. Avec la participation effective de différents acteurs

La protection sociale est un droit individuel, mais la responsabilité de sa réalisation est collective. L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de protection sociale requièrent la participation de nombreux acteurs.

- Dans plusieurs traités relatifs aux droits humains, les **gouvernements** se sont engagés à promouvoir ce droit. Ils sont donc les principaux garants pour en assurer l'accès à l'ensemble de leur population. Leur rôle dans la mise en place de la protection sociale est multiple : développer des mesures efficaces et offrir des services publics de qualité ; reconnaître, réglementer et soutenir les initiatives des acteurs sociaux ; fournir aux mouvements sociaux l'espace et le soutien nécessaires pour remplir au mieux leur rôle social ; apporter un cadre juridique fiable en définissant une politique nationale de protection sociale, en ratifiant les conventions et traités internationaux et en élaborant des lois sur cette base ; récolter suffisamment de fonds et les affecter aux objectifs sociaux visés ; enfin, mener une politique économique incitative garantissant un revenu suffisant à la population active, tout en respectant les limites de notre planète et en garantissant une transition équitable vers une économie à faible émission en carbone.

- Les **mouvements sociaux** (syndicats, mutuelles de santé, coopératives, organisations de femmes et de jeunes, organisations paysannes, autres mouvements citoyens, etc.) ont un rôle tout aussi important à jouer. Une étude d'HIVA²³ de 2016 sur les rôles des acteurs de la société civile en matière de protection sociale a montré qu'à chaque étape du cycle politique, leur intervention est importante. Les mouvements sociaux organisent, informent et autonomisent les personnes, en particulier celles qui sont exclues et qui n'ont pas voix au chapitre, pour leur permettre de revendiquer leurs droits. Ils développent, en partant de la base, des services de protection sociale spécifiques pour les groupes vulnérables de la société, tels que les femmes et les hommes qui sont occupés dans le secteur informel et dans des emplois précaires. En s'appuyant sur leurs connaissances et leur expertise, ils peuvent faire pression sur les décideurs politiques pour veiller à la transformation et à l'extension des systèmes existants afin qu'ils répondent aux besoins de ces groupes vulnérables, tout en s'assurant que personne ne soit laissé pour compte. De plus, ils préservent le caractère durable, équitable et solidaire de la protection sociale.

- Les **acteurs économiques** ont, eux aussi, une responsabilité importante. Selon le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, la priorité devrait être donnée aux investissements durables et à long terme en faveur du développement humain et de la préservation de notre planète. Autrement dit, il s'agit d'inverser la tendance actuelle qui mise sur des stratégies de plus en plus risquées et à court terme axées sur l'obtention rapide de gains financiers. Les entreprises doivent, sur ce point, jouer un rôle primordial. Néanmoins, c'est au travers du dialogue social et du dialogue structurel avec d'autres acteurs concernés que la vision et l'orientation de ces stratégies d'investissement à long terme doivent être définies. Les entreprises durables font passer les personnes et la planète avant les profits. Elles créent des emplois productifs, dans le respect des droits du travail, avec un accès total à la protection sociale et en assurant des salaires décents à leurs travailleurs, sur toute leur chaîne de production. Cela signifie également que les employeurs doivent payer leur part de cotisations sociales pour s'assurer que tous leurs travailleurs, quelle que soit la forme de leur contrat, bénéficient d'une couverture en matière de protection sociale. De même, ils doivent verser leur juste part d'impôts.

Tel est le rôle majeur qui échoit aux entreprises dans l'Agenda Travail décent de l'OIT. Les entreprises, les entrepreneurs, les sous-traitants et les intermédiaires sont tous obligés de respecter ce programme mondial pour garantir une concurrence loyale et des conditions de concurrence équitables.

Pour transformer les systèmes de protection sociale et ainsi couvrir les 71 % de personnes qui, pour l'heure, ne sont pas ou sont insuffisamment protégées, et si nous voulons que la protection sociale soit largement soutenue et considérée comme quelque chose d'important par tous les membres de la société, il est d'autant plus important d'établir un dialogue social (avec les partenaires sociaux) et des dialogues structurels avec les autres organisations sociales représentatives et pertinentes. C'est également l'un des principes clés de la recommandation 202 de l'OIT, qui précise clairement que les partenaires sociaux et les autres organisations concernées devraient être impliqués. Les gouvernements doivent donc fournir un cadre structurel et juridique à ce dialogue avec les organisations sociales pertinentes et représentatives.

23- VAES, Sarah, VAN ONGEVALLE, Jan et FONTENEAU, Bénédicte, *Contributions de la société civile pour une protection sociale forte*, HIVA, KU Leuven, © 2016.

STRATÉGIE INNOVANTE DU RÉSEAU DES PROMOTEURS DE LA PROTECTION SOCIALE EN GUINÉE (PPSOGUI)

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE (PNPS)

A l'instar de la majorité des pays d'Afrique Subsaharienne, la Guinée est marquée par un déficit important en matière de couverture de sa population par un mécanisme de protection sociale. C'est pour résorber cet insuffisance et mettre en place des stratégies cohérentes devant améliorer les conditions d'existence des populations guinéennes, que le gouvernement a inscrit comme priorité dans les différentes générations du Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP I, II et III), l'élaboration d'une Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et la définition des socles nationaux de protection sociale.

Le processus d'élaboration d'une PNPS entamé en 2014 a été participatif et a permis aux acteurs sociaux guinéens, d'être parties prenantes et d'y apporter leurs contributions. Ce processus a coïncidé avec la



création du Réseau des Promoteurs de la Protection Sociale en Guinée (PPSOGUI) ; une opportunité pour ce jeune Réseau d'apporter sa contribution.

CRÉATION DU RÉSEAU DES PROMOTEURS DE PROTECTION SOCIALE EN GUINÉE (PPSOGUI) ET APPORT

Le Réseau PPSOGUI est un réseau multi acteurs, composé par des opérateurs d'appui aux mutuelles de santé : DyNam, ONAM, REMUFOUD, Health Focus, Union des Mutuelles de Santé de Mamou, Union des Mutuelles Forestières, FMG, AHD d'un côté et de la CNTG (*Centrale syndicale majoritaire en Guinée*) de l'autre. Le réseau, reconnu par les Autorités nationales en 2014, a pour objectif de contribuer à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, puis de promouvoir le développement de systèmes de protection sociale pour les populations guinéennes.

C'est dans le souci de contribuer à l'adoption de cette PNPS, que les acteurs internationaux et les acteurs nationaux ont contribué à élaborer, que les journées de la mutualité organisées par le Réseau PPSOGUI en décembre 2015, ont été une occasion pour inciter le Gouvernement à son adoption. Ils ont été organisés en étroite collaboration avec les partenaires internationaux, avec le soutien des mutualités sœurs, des Réseaux nationaux multi-acteurs de protection sociale de la sous-région et INSP !R Afrique de l'Ouest, ainsi que l'accompagnement des départements ministériels concernés.

La finalité étant la traduction de cette politique nationale de protection sociale, en plan d'actions en vue de sa mise en œuvre effective, pour sortir la grande majorité de la population guinéenne de la précarité et de la vulnérabilité. Pour cela, les mouvements sociaux ont souhaité des décideurs nationaux :

- la finalisation et l'adoption de la Politique Nationale de Protection Sociale, avec l'implication effective des mouvements sociaux ;
- l'adoption d'un cadre législatif et réglementaire régissant les mutuelles en Guinée,
- l'institutionnalisation d'un système de couverture sanitaire universelle pour tous les guinéens, avec les mutuelles de santé comme gestionnaires.

ACTIONS POLITIQUES COMME STRATÉGIES D'AFFLUENCE

C'est en ce sens que des actions politiques ont été organisées à l'endroit des Ministères impliqués dans la conduite de ce dossier. Pour PPSOGUI, l'extension de la protection sociale à la majorité de la population guinéenne est possible, si les mesures proposées aux décideurs sont prises en compte. En ce sens que, la protection sociale est une stratégie très pertinente de renforcement du capital humain et du renforcement du tissu économique national, avec l'amélioration de l'état de santé général et des conditions de vie des populations

Ecoute favorable des autorités nationales. La maîtrise technique des questions de protection sociale, la prise de conscience des Autorités nationales de l'insuffisance de leur accompagnement au développement des mutuelles de santé qui étaient une centaine et couvraient près de 70 000 personnes en 2014, la crédibilité de partenaires intervenant dans le secteur, la pertinence des mutuelles de santé comme outil capables de soulager les populations en matière d'accès aux soins de santé et les résultats atteints par les mutuelles de santé, malgré l'absence d'un accompagnement adéquat des autorités nationales, ont été des facteurs qui ont favorisé l'écoute des décideurs nationaux.

NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DES MUTUELLES SOCIALES

Les mutuelles sociales, qui sont les seuls systèmes alternatifs d'accès aux soins de santé de qualité aux populations exclues des systèmes formels, n'étant concernées par aucun dispositif réglementaire, ont été prises en compte dans ces actions politiques, pour leur positionnement clair au centre de la PNPS, notamment la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Il est sollicité des décideurs de leur offrir un cadre approprié pour leur développement, en les dotant des textes législatifs et réglementaires spécifiques, en mettant en place les mécanismes pour leur autonomisation, etc. Tout ceci, en vue de

l'élargissement de la couverture du risque maladie par leur entremise.

Les actions politiques ont continué avec insistance dans les coulisses à travers le lobbying après les journées de la mutualité de décembre 2015. Elles ont abouti à l'adoption de la politique nationale de protection sociale de la Guinée en décembre 2016. En plus de l'adoption de la PNPS, un avant-projet de loi devant régir les mutuelles de santé en Guinée a été élaboré et introduit dans le circuit gouvernemental. *Le projet de loi a abouti mais n'a cependant toujours pas été adopté.*

UNE MOBILISATION PERMANENTE

La mobilisation et l'implication des partenaires et alliés du Réseau PPSOGUI, lors de ces journées de la mutualité de décembre 2015, a été d'un grand apport dans le processus d'adoption de cette politique en Guinée.

Cette politique a été traduite en des dispositifs réglementaires et en plan d'action concret. Les actions politiques continuent vis-à-vis des décideurs nationaux afin de transformer le projet en loi. Les journées nationales de la mutualité de mars 2018, ont été une occasion pour accentuer l'exhortation des décideurs.

3.2.3. Basée sur un ensemble cohérent de mesures²⁴

La protection sociale est souvent considérée comme une combinaison de sécurité sociale et d'assistance sociale. En fait, elle englobe quatre types de mesures qui doivent être reliées et articulées de manière intelligente au sein d'une politique globale.

■ Des mesures préventives

Les mesures préventives peuvent être contributives, financées par l'impôt ou elles peuvent combiner ces deux éléments. Elles reposent sur le principe de la solidarité entre les membres de la société, qui leur permet de faire face à certains risques et événements survenant au cours du cycle de vie. La mutualisation de leurs risques et de leurs ressources les aide à prévenir (au moins en partie) l'impact négatif que ces risques peuvent impliquer sur la vie des personnes. Ces mesures de mutualisation peuvent être introduites dans chacune des neuf branches de la sécurité sociale, telles que décrites dans la convention 102 de l'OIT.

■ Des mesures protectrices

Les mesures protectrices sont mieux connues sous le nom de mesures d'assistance sociale et elles visent les membres les plus démunis et les plus vulnérables de la société. En général, elles sont financées par les impôts. Elles prennent souvent la forme de services et/ou de prestations (en nature ou par transferts en espèces) qui sont généralement fournis par l'État ou par des organisations spécialisées à des personnes qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins.

■ Des mesures promotionnelles

Les investissements dans les compétences et dans les capacités des personnes par le biais de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, en leur donnant accès aux ressources productives (terre, crédit...), correspondent aux mesures dites promotionnelles. Elles permettent de démarrer des activités génératrices de revenus, d'améliorer la capacité des personnes à faire face à l'évolution du marché du travail, à la volatilité des prix des produits agricoles ainsi qu'à l'évolution de leur situation familiale. Les coopératives et d'autres initiatives d'économie sociale jouent souvent un rôle pionnier dans la mise en place de ces mesures promotionnelles.

■ Des mesures transformatrices

Les mesures transformatrices visent à induire un changement social. Elles remettent en question les politiques menées et leurs structures sous-jacentes de pouvoir et constituent une étape décisive vers un changement structurel et systémique. Ces mesures transformatrices comprennent de vastes campagnes de sensibilisation axées sur l'exclusion sociale, l'inégalité et la vulnérabilité, de même que la formation et le renforcement des capacités pour donner aux gens les moyens de défendre leurs droits, ainsi qu'un solide travail de plaidoyer autour de la transformation des politiques menées. Elles garantissent que chaque personne, y compris celles qui étaient auparavant exclues, jouisse en fin de compte de son droit à la protection sociale. De même, elles présupposent une cartographie approfondie des besoins, une analyse des lacunes à combler et une définition claire des objectifs politiques à prioriser.

24- Repris de S. Devereux & R. Sabates-Wheeler, « Transformative Social Protection », Working paper 232, Institute of Development Studies, octobre 2004, Sussex, UK, p. 36.

LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LE RÔLE DES SYNDICATS EN **INDONÉSIE**

Dans une perspective historique, en Indonésie, la réforme du système de protection sociale de 2002 fut le résultat du mouvement populaire de mai 1998. Elle inclut un amendement de la Constitution, qui stipule que « l'État doit développer un système de sécurité sociale pour tous et autonomiser les personnes inaptes et défavorisées de la société dans le respect de la dignité humaine ». Ce remaniement a ouvert la voie à un nouveau système national de sécurité sociale (SJSN), qui a été ratifié dans une loi en date du 19 octobre 2004. Depuis, pour la première fois dans l'histoire, le gouvernement a fait appel à un programme de sécurité sociale censé couvrir tous les citoyens du pays, y compris les travailleurs des économies formelle et informelle, ceux qui sont sans emploi et les plus précaires.

Toutefois, le plus grand défi de l'Indonésie qui subsiste consiste à fournir une sécurité sociale pour la vaste économie informelle. Selon les estimations, sur un total de 137 millions de personnes présentes sur le marché du travail, elle procure du travail à plus de 70 millions de travailleurs. À l'époque, en 2009, sept ans après l'adoption de la constitution, cette loi n'a pas introduit de cadre législatif applicable à l'économie informelle dans ce domaine. Néanmoins, malgré cette lacune juridique, la « Fédération du secteur informel » (FKUI) affiliée au KSBSI a obtenu une avancée sur le plan de la couverture de la sécurité sociale pour les travailleurs de l'économie informelle de plusieurs districts. Les sections du KSBSI ont passé un accord avec le bureau de l'organisme d'assurance sociale correspondant au district. Le KSBSI perçoit de ses membres les cotisations portant sur l'assurance décès et accidents. De même, il assure la couverture de ces travailleurs. Tel est le cas notamment à Yogyakarta pour les travailleurs domestiques, à Bogor pour les chauffeurs de mototaxis, à Tangerang pour les travailleurs informels du bâtiment, et à Riau pour les vendeurs ambulants.

25- http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---ilo-jakarta/documents/publication/wcms_168985.pdf

Dans son allocution du 14 juin 2011 lors de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT), le président indonésien Yudhoyono a présenté une série de mesures. Elles visent à contrecarrer les effets de la crise économique et à améliorer l'emploi dans le monde en promouvant la protection sociale et les possibilités de participation des travailleurs à la prise de décision. Dans le pays, le gouvernement semblait toutefois réticent à entériner la loi sur la sécurité sociale prévue aux termes de la Constitution. Les trois confédérations syndicales les plus représentatives (KSBSI, KSPSI et KSPI) ainsi que d'autres syndicats ont mobilisé des millions de travailleurs de tout le pays et ont organisé un grand nombre de rassemblements, de réunions et d'activités de lobbying pour revendiquer l'application de la Constitution. Compte tenu du report de la mise en œuvre de la sécurité sociale, le KSBSI a intenté une action en justice devant la Cour constitutionnelle contre le gouvernement pour violation de la Constitution. Les syndicats ont exigé de transformer le système en un fonds à but non lucratif, transparent, répondant aux intérêts des travailleurs et qui doit leur rendre des comptes. Ils voulaient une caisse qui, tout en étant contrôlée par une instance tripartite, restituerait les investissements et les éventuels excédents aux travailleurs. Les pressions constantes qu'ils ont exercées ont finalement contraint le gouvernement à adopter la loi n° 24/2011 relatif à l'organe administratif de la sécurité sociale (BPJS).

Cette loi apporte quatre changements majeurs. En passant de quatre à cinq régimes, elle introduit en premier lieu un programme supplémentaire. Deuxièmement, elle prévoit l'engagement du gouvernement à fournir des soins médicaux universels à l'ensemble de la population et le versement par son entremise de la contribution correspondant aux plus démunis. Troisièmement, elle procure une flexibilité en matière de couverture de l'économie informelle et des indépendants. Et quatrièmement, elle introduit une simplification de l'organisme de sécurité sociale. Seules deux institutions publiques indépendantes gèreront la sécurité sociale. Il s'agit de celle qui couvre les soins de santé (BPJS Healthcare) et de celle qui se rapporte à l'emploi (BPJS

Employment), qui comporte quatre programmes (l'assurance accidents du travail, l'assurance décès, l'assurance vieillesse et la caisse de retraite).

Les syndicats jouent un rôle important en assurant le suivi et un feedback à l'organisme de sécurité sociale. Ils mènent des activités de formation et de sensibilisation à l'intention de leurs membres ainsi que sur le dialogue social avec le gouvernement pour discuter, parfaire et introduire le cadre juridique nécessaire. De même, au sein des organes tripartites, les syndicats négocient le montant des cotisations des travailleurs et des employeurs.

PAS DE TAILLE UNIQUE

Un décret présidentiel de 2013 concernant les prestations de soins de santé oblige toutes les entreprises à inscrire leurs employés au programme de soins de santé du BPJS, y compris les travailleurs des petites et microentreprises. Cependant, pour les employés des grandes entreprises et des multinationales, la qualité des soins de santé fournis par le BPJS était inférieure à celle prévue dans les accords précédents. Grâce à la pression syndicale, le BPJS Health a adopté une disposition. Il prévoit un mécanisme de coordination des prestations qui permet aux travailleurs d'étendre leur plan de soins de santé au-delà de ce que cette institution fournit et d'y ajouter une assurance santé de leur choix. Le syndicat KSBSI, membre d'INSP!R joue un rôle important en matière d'extension de la sécurité sociale aux travailleurs. Il mène des actions de sensibilisation sur le droit à la sécurité sociale qui concernent les travailleurs sous contrat à durée déterminée et les fournisseurs de main-d'œuvre (externalisation). Ils plaident également pour l'égalité sur le plan juridique entre tous les contrats. Il facilite en outre le dialogue social avec les grandes entreprises, notamment dans l'industrie papetière, en vue de négocier une meilleure qualité des soins de santé. Ainsi, entre 2014 et 2017, avec la négociation du mécanisme de coordination des prestations, plus de 22 000 travailleurs de neuf entreprises ont obtenu une couverture en matière de sécurité sociale (accident du travail, décès, vieillesse et retraite) et une amélioration de la qualité des soins de santé.

Par ailleurs, les syndicats jouent un rôle important dans la réforme de l'assurance sociale des travailleurs migrants. Depuis le 1^{er} août 2017, date à laquelle une loi spécifique a été adoptée, plus de 500 000 travailleurs migrants indonésiens ont été couverts

Depuis, de nombreux progrès ont été réalisés. Le BPJS « Santé » fonctionne depuis 2014 et en mai 2020, la mutualité couvrait déjà 220 millions de personnes. En mai 2020, le BPJS « Emploi » comptait 36,2 millions de membres actifs : 33,5 millions dans l'économie formelle et 2,7 millions dans l'économie informelle.²⁶ Il s'agit là de chiffres encourageants, en augmentation de plusieurs millions chaque année et bien plus que sous le régime précédent. Mais compte tenu de la population totale en âge de travailler (137 millions), les défis qui restent à relever sont considérables pour le BPJS « Emploi ».

par l'assurance sociale indonésienne en cas de décès et d'accident du travail.

Récemment, un régime supplémentaire d'allocations de chômage a été convenu dans le cadre du dialogue social. L'allocation de chômage est destinée aux travailleurs touchés par des licenciements d'entreprises tout en participant à une formation professionnelle assistée par le gouvernement dans le cadre du Fonds de développement des compétences.

Néanmoins, les syndicats et d'autres organisations de la société civile demandent que des progrès plus nombreux et plus rapides soient réalisés, en particulier pour le BPJS « emploi ». En réponse à leur travail de plaidoyer, les contributions ont été adaptées à la capacité contributive des travailleurs de l'économie informelle. Une coopération avec les syndicats et d'autres organisations de la société civile pour promouvoir activement la couverture a également été entamée.

Pour poursuivre le plaidoyer et maintenir la pression, la KSBSI a créé le Réseau INSP!R Indonesia2020. Il s'agit d'un réseau de 13 syndicats, ONG, organisations de femmes, organisations de santé et universitaires.

26- Présentation de Mr. Maliki Maliki, OECD Development Centre, Policy dialogue on Social protection and development cooperation, 26-11-2020

3.2.4. Financée par un éventail de moyens reposant sur la solidarité

Le financement durable de politiques nationales, globales et largement soutenues de protection sociale présuppose des moyens. De nombreuses recherches démontrent que d'un point de vue financier, dans la grande majorité des pays, elles peuvent être mises en place et que les gouvernements disposent d'un large éventail d'options pour créer un espace fiscal en faveur de systèmes globaux de protection sociale²⁷. Le financement de la protection sociale est donc surtout une question de volonté politique. La meilleure façon de parvenir à des systèmes universels de protection sociale consiste à combiner différents modes de financement incluant des régimes contributifs et non contributifs. Diverses méthodes permettent de mobiliser les ressources nécessaires, notamment en augmentant les formes d'imposition progressive, en luttant contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites et en étendant la couverture sociale et les recettes fiscales. Telles sont quelques-unes des principales conclusions de la Conférence mondiale sur le financement de la protection sociale organisée en 2018, conjointement par la CSI, WSM et FES.²⁸

Un facteur déterminant pour fixer leur capacité contributive, les gouvernements et les employeurs doivent s'assurer que les travailleurs, femmes et hommes, reçoivent un salaire vital et que les indépendant(e)s puissent percevoir un revenu suffisant pour vivre dignement.

INSP!R insiste sur la nécessité d'un financement solidaire et sur l'équité. Autrement dit, chacun doit contribuer selon ses possibilités et recevoir des prestations ou des services de protection sociale en fonction de ses besoins. Les travailleurs, femmes et hommes, ont toujours été soucieux de payer leur part dans les systèmes de protection sociale (sous la forme de cotisations sociales et d'impôts). C'est également vrai pour celles et ceux qui sont occupé(e)s dans l'économie informelle et dans les régions rurales, pour autant que leur voix soit entendue (prise de décisions démocratique) et que les services et prestations soient adéquats et adaptés. Comme le revenu représente un facteur déterminant pour fixer leur capacité contributive, les gouvernements et les employeurs doivent s'assurer que les travailleurs,



femmes et hommes, reçoivent un salaire vital et que les indépendant(e)s puissent percevoir un revenu suffisant pour vivre dignement.

Nous sommes fermement convaincus que le recours aux cotisations sociales constitue un puissant levier pour appuyer un soutien massif et une appropriation de la protection sociale. Le fait d'apporter sa contribution renforce également la revendication d'une personne d'obtenir les droits convenus, d'exiger des indemnités et des services suffisants et de qualité.

27- · Espace budgétaire pour la protection sociale et les ODD : Possibilités d'extension des investissements sociaux dans 187 pays", OIT 2017
· <https://www.fes.de/publikation-social-protection-floor-index/>
· FMI, Lever le voile, 2018.
· Affordability of social protection in developing countries: Burundi, Indonesia and Peru, HIVA 2015
28- Expert Meeting on financing social protection, ITUC, FES, WSM, 17 Sept 2018, report, <https://www.ituc-csi.org/Social-Protection-Conference-2018-Documents?lang=en>

Dans ce domaine, depuis la mise en place des premiers mécanismes, les systèmes reposant sur les cotisations sociales ont joué un rôle majeur pour garantir un tel droit aux travailleurs et travailleuses. En soi, le mécanisme de mutualisation des moyens dans des caisses communes de solidarité est le point de départ de la protection sociale et de beaucoup de mouvements sociaux. Jusqu'à présent, ces caisses continuent de jouer un rôle clé en réponse aux besoins de nombreux travailleurs/-euses en matière de sécurité sociale. Les exemples présentés dans ce document prouvent qu'il est effectivement possible d'inclure, dans les régimes contributifs de protection sociale, les travailleurs/-euses de l'économie informelle, les personnes occupant des emplois atypiques ou précaires, les membres de la famille à charge ou les travailleurs/-euses indépendant(e)s. Cependant, nous devons reconnaître que dans ce domaine, les mécanismes contributifs sont toujours tributaires d'une activité économique, ainsi que de revenus réguliers et suffisants. Il

est communément admis que la mise en place d'un système global de sécurité sociale pour tous, y compris pour les personnes sans ressources, requiert une combinaison d'éléments contributifs et non contributifs.

L'association judicieuse de ces différentes sources de financement est la meilleure garantie d'un financement durable à long terme des mesures de protection sociale. La part qui revient à ces différentes sources dépend du contexte national et devrait être fixée au travers d'un dialogue structurel avec tous les acteurs représentatifs et concernés.

En soi, le mécanisme de mutualisation des moyens dans des caisses communes de solidarité est le point de départ de la protection sociale et de beaucoup de mouvements sociaux

Un financement durable présuppose également que les gouvernements gèrent les fonds publics et les affectent à la protection sociale. Les mécanismes commerciaux ou « à but lucratif » n'y ont pas leur place. Les assurances commerciales impliquent par essence qu'une partie de la population disposant de moindres moyens financiers et affichant un profil

de vulnérabilité plus élevé risque d'être exclue et de devoir recourir à des systèmes d'assistance sociale de faible niveau et inadéquats. Une telle division affaiblit la solidarité au sein de la société, ne réduit pas les inégalités et réduit la contribution publique à une protection sociale globale pour tous. De même, la marchandisation de la prestation de services entraîne des coûts supplémentaires pour la société et ne permet pas une redistribution basée sur la solidarité.

Enfin, INSP!R souligne le rôle de soutien que la communauté internationale peut et doit jouer pour appuyer les pays dans la mise en œuvre des investissements si nécessaires à la

protection sociale. Un financement à long terme et prévisible devrait être mis à disposition, tout en aidant les États à se doter de leurs propres bases de financement nationales. Nous soutenons donc également la création d'un fonds global pour la protection sociale. Il est toutefois important que ce fonds global reflète également les principaux éléments constitutifs de politiques de protection sociale globales et largement soutenues, avec la participation structurelle et efficace de tous les acteurs concernés.

LES MUTUELLES DE SANTÉ, AU-DELÀ DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE (CSU)

La lutte contre la pauvreté, contre les inégalités sociales et de santé est plus indispensable que jamais. Si l'on prend la Belgique, les personnes ayant un faible niveau d'éducation, un passé migratoire et les personnes du quintile de revenus les plus faibles sont en moins bonne santé que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé et appartenant au quintile des revenus les plus élevés. Au cours des dix dernières années, malgré une politique de 'lutte contre la pauvreté', aucun indicateur n'atteste d'une amélioration fondamentale, certains indicateurs étant même en net recul.

Ces inégalités se retrouvent à l'échelle mondiale de manière beaucoup plus marquée. On estime à 1,3 milliard le nombre de personnes qui n'ont pas accès à des soins de santé abordables et de qualité. Les pays à bas et moyens revenus font face à 90% de la charge des maladies mais ne comptabilisent que 12% des dépenses mondiales en santé²⁹.

Partout dans le monde les personnes les moins fortunées ont une espérance de vie plus courte et sont en moins bonne santé que les mieux nantis. Des

conditions de vie sociales et matérielles défavorables augmentent le stress physiologique et psychologique. Ce stress est causé notamment par l'insécurité alimentaire et économique, la piètre qualité des logements, les conditions de travail inadéquates, la précarité d'emploi, l'absence de réseau de soutien ou par diverses formes de discriminations fondées sur le genre, l'origine ethnique ou un handicap.

C'est en agissant sur les déterminants sociaux que ces inégalités peuvent être réduites, c'est une question de choix politique et de société. Une politique de lutte contre la pauvreté et les inégalités de santé est un travail qui incombe à tous les responsables politiques, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elle nécessite aussi un changement de paradigme : une pauvreté persistante, en dépit de tous les plans et de toutes les initiatives indique un problème structurel dans la société et à l'échelle mondiale. Pour y remédier, il faut assurer la redistribution, une plus grande égalité, et une préoccupation et une attention accrues pour tous ceux qui sont ou deviennent plus vulnérables.

LA CSU, LE RÔLE DES MUTUELLES ET AU-DELÀ

Selon l'OMS, la couverture (sanitaire) universelle consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers.

À cet effet, les trois objectifs de la couverture sanitaire universelle, liés entre eux, apparaissent :

- l'accès équitable aux services de santé – tous ceux qui ont besoin des services de santé, quels que soient leurs moyens financiers, doivent pouvoir y accéder ;

- la qualité – les services de santé doivent être d'une qualité suffisante pour améliorer la santé de ceux qui en bénéficient ;
- la protection financière – le coût des soins ne doit pas exposer les usagers à des difficultés financières.

Les mutuelles agissent sur ces trois objectifs.

Une mutuelle de santé est une association à but non lucratif. Elle fonctionne sur base d'un mécanisme de partage des risques et de mise en commun des

29- Peters, D.H. et al (2008), Poverty and Access to Health Care, pp.161-171

ressources. Contrairement aux assurances privées, les mutuelles de santé n'opèrent aucune sélection des membres liée au risque individuel et tout excédent venant des activités retourne dans le fonctionnement et les services pour les membres. Ce type d'organisation promeut la prise de décision participative et la démocratie. La mutuelle facilite donc l'accès aux services de santé à travers les mécanismes de solidarité.

Plus qu'un mécanisme assurantiel dans la gestion du risque maladie, les mutuelles remplissent d'autres missions telles que la prévention et la promotion de la santé. Les mutuelles promeuvent la santé en offrant des services de santé qui influencent les déterminants sociaux de la santé. Parmi les mesures promotionnelles utilisées par les mutuelles, l'éducation à la santé constitue une activité centrale afin d'améliorer l'état de santé.

Les mutuelles occupent également une mission de transformation sociale par leur gestion démocratique et associative qui responsabilise les membres et les fait prendre part aux décisions. Elles leur permettent de s'exprimer, de défendre des choix et de faire entendre leur voix. Il en ressort que les mutuelles sont plus que de simples assureurs, elles jouent un rôle de mouvement social.

Au niveau de la société, les mutuelles influent sur le rapport entre les prestataires de soins et les membres qui ont besoin de leurs services. Elles revendiquent leur accès aux meilleurs services de santé, ce qui renforce la bonne gouvernance du secteur de la santé.

Le mutualisme et les mécanismes de solidarité sont méconnus et doivent être davantage promus afin de mettre en valeur leurs plus-values par rapport à l'assurance privée. Le discrédit que certains portent sur les mutualités est non fondé comme le prouvent les faits dans beaucoup de pays, à savoir que rien n'est plus cher que le privé en santé et qu'il est incapable d'offrir des soins de qualité à l'ensemble de la population selon ses besoins.

Le mutualisme gère et défend 'le bien commun' et l'intérêt général qui se définissent par l'égalité et l'équité non seulement dans l'accès, mais aussi dans l'élaboration des buts de l'activité. Le commun fait l'objet d'une décision collective qui nous engage et nous oblige. Il est le vrai principe politique de la démocratie. Son rôle est aussi de combattre les forces qui cherchent à réintroduire le marché dans les services socialisés et de défendre les droits sociaux de toute la population.

Selon l'OMS, la couverture (sanitaire) universelle consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers

Les mesures imposées aujourd'hui dans l'ensemble des pays de l'UE depuis la crise financière de 2008, comme l'austérité et les coupes dans les services sociaux, sont en vigueur depuis les années 80 dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Les politiques néolibérales, sous prétexte de crise financière, ont limité l'accès aux services publics de santé, souvent à l'abandon, aux pauvres pour pouvoir ouvrir le reste du marché aux assurances privées et privatiser les soins pour les riches.

En Belgique comme ailleurs, la marchandisation du social et la commercialisation des soins sont une menace permanente pour les populations. Toutefois, s'il faut soutenir le développement de la protection universelle et du mutualisme là où ils n'existent pas, il faut aussi veiller à les maintenir là où ils sont menacés.

La MC (Mutualité Chrétienne), ensemble avec les autres mutualités belges au sein du CIN – le collège intermutualiste national – représente toute la population belge assurée socialement soit plus de 10 millions de personnes. Le CIN prend position sur tous les problèmes concernant le secteur mutualiste et suscite des actions communes, du plaidoyer aux coopérations organiques dans la gestion des organismes assureurs. Au niveau européen et international, nous travaillons avec l'AIM (Association internationale de la mutualité, www.aim-mutual.org) afin de promouvoir la mutualité et un accès universel aux soins de santé, au niveau des institutions européennes et internationales.

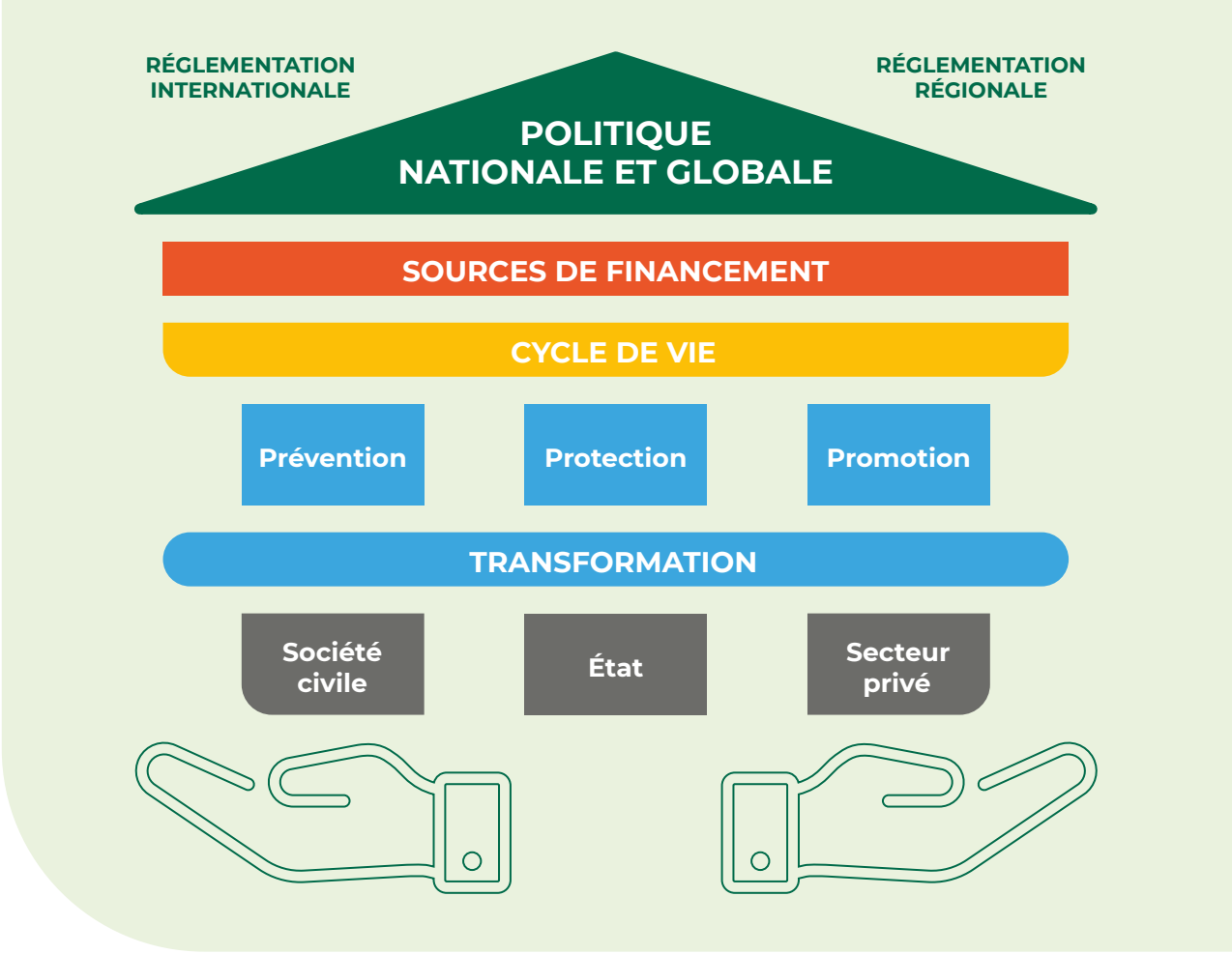
3.2.5. Basée sur une approche de cycle de vie

Une politique globale de protection sociale doit répondre à tous les risques et événements qui surviennent pendant les différentes étapes de notre vie (jeunesse, âge adulte et vieillesse). À de multiples reprises au cours de son existence, chaque personne, y compris les plus nantis, requiert des prestations ou des services de protection sociale. Compte tenu de la progression des formes de travail atypiques, un nombre croissant de jeunes connaissent durant plusieurs années consécutives des emplois précaires, des stages mal ou non rémunérés et des emplois à temps partiel en alternance avec des périodes de chômage. Contrairement à la croyance populaire, pour beaucoup d'entre eux, il ne s'agit pas d'un premier pas « utile » sur le marché du travail, mais d'une période d'incertitude qui se prolonge et les empêche de bâtir leur propre vie. Une attention particulière doit donc être accordée à l'amélioration de

la protection contre l'emploi précaire, au développement d'une offre suffisante et accessible de renforcement de leurs compétences et à la garantie de leur accès à la protection sociale.

Pour les femmes, les phases de maternité présupposent des mesures spécifiques de protection sociale et une protection contre la discrimination sur le marché du travail. Cependant, seuls 41,1 % des mères ayant des nouveau-nés reçoivent une indemnité de maternité³⁰. L'extension de ces prestations à toutes les mères doit être combinée à des politiques visant à mieux répartir les tâches de soins entre les femmes et les hommes et à comptabiliser, sous la forme de crédits de protection sociale, les périodes où les femmes et les hommes accomplissent des tâches associées aux soins. De cette manière, il est possible d'éviter qu'à un stade ultérieur du cycle de vie, notamment à la pension, ces périodes affectent le niveau des prestations de protection sociale.

CONSTRUIRE DES POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE NATIONALES, GLOBALES ET LARGEMENT SOUTENUES



30- Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19 : Protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de développement durable, OIT 2017, https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_624892/lang--fr/index.htm

LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE D'AMÉRIQUE LATINE LUTTE POUR PLUS DE PROTECTION SOCIALE!

Pour la Jeunesse Ouvrière Chrétienne d'Amérique latine et Caraïbe (JOCA), le droit à la protection social des jeunes travailleur(euse)s est une priorité. L'organisation s'appuie sur un réseau tentaculaire présent dans 13 pays du continent, avec des groupes locaux composés de militants actifs. Les Jocistes (militants de la JOCA) s'y rassemblent, analysent le contexte sociétal dans lequel ils évoluent, évaluent ensemble leur capacité à réagir et enfin, passent à l'action avec à chaque fois le progrès social et la solidarité via l'accès à la protection sociale en ligne de mire.

LES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES EN ACTION AU PÉROU!

Ainsi, au Pérou, la JOCA organise depuis plus de 40 ans la lutte des travailleuses domestiques pour un progrès social. Ces femmes sont issues des flux de migrations internes, qui poussent des milliers d'indigènes à venir chercher chaque année un travail dans les grandes villes du pays, et cela afin de fuir la misère qui ronge les zones rurales et éloignées des centres urbains. Elles entendent faire vivre leur famille restées à la campagne en leur envoyant régulièrement une partie de leur salaire. Ne sachant ni lire, ni écrire, ces personnes sont vulnérables, ne connaissent pas leurs droits face à des employeurs qui n'hésitent pas à profiter de la situation en les faisant travailler bien souvent plus de 12 heures par jour. Elles sont souvent violentées tant physiquement que psychologiquement. Elles ne perçoivent pas le salaire minimum pourtant imposé par la loi et ne bénéficient pas de couverture de santé décente, notamment lorsqu'elles tombent enceintes. Pourtant, ces femmes ont droit à la reconnaissance, vu ce qu'elles apportent à l'économie du pays.

La JOCA n'en n'oublie pas moins que tout part du local, du vécu des jeunes travailleur.euse.s

Organisée en véritable toile d'araignée, avec une direction continentale et des commissions sous-régionales, la JOCA n'en n'oublie pas moins que tout part du local, du vécu des jeunes travailleurs. C'est sa véritable force qui lui confère une légitimité auprès des populations et des décideurs politiques locaux, régionaux et internationaux.

Ce manque d'humanité dans le traitement de ces jeunes travailleuses a poussé la JOCA, par l'entremise de sa section nationale péruvienne, à lancer, il y a plus de 40 ans, un véritable plan d'attaque afin de réclamer plus de droits pour ces personnes. La JOCA a tissé un réseau de quatre groupes de bases, couvrant trois grandes villes où la problématique est la plus présente : Chiclayo, Cajamarca (dans le nord) et Lima. Au total, ce sont plus de 150 personnes qui se rencontrent dans ces lieux qui constituent avant tout des lieux de recueil de parole, mais aussi des outils pour passer à l'action. C'est à partir des expériences vécues par les travailleuses domestiques elles-mêmes que sont définies les priorités d'action.

Les différents projets réussissent parce qu'ils sont conçus, menés par ces travailleuses et au bénéfice d'elles-mêmes, tant elles estiment ces activités utiles à l'amélioration de leur cadre de travail et de vie.



Mais ces femmes réalisent également des vidéos, brochures et autres supports qu'elles diffusent notamment grâce aux réseaux sociaux.

D'autres services sont proposés aussi, comme des garderies pour leurs enfants lorsqu'elles se trouvent au travail ou des ateliers afin de stimuler leur estime de soi, mise à rude épreuve par des employeurs sans scrupules.

Des formations sont organisées régulièrement afin d'informer les travailleuses sur leurs droits, qu'elles ne réclament pas à leur employeur, soit par ignorance de ces dispositions, soit par peur de se voir licencier. Ces moments de rencontre sont l'occasion pour ces femmes de développer une conscience sociale critique sur les inégalités et les injustices ainsi que de lancer des idées de mobilisations collectives.

Des conférences-débat sont organisées afin d'interpeller l'opinion publique sur cette situation malheureusement « invisible » du fait de la nature même du travail qui se déroule dans le huis clos des maisons.

La revendication politique est au cœur de leur action. Elles demandent des salaires plus élevés, des congés payés, la fin des violences à leur encontre ainsi que l'accès à un système de protection social universel. Mais pas si simple de se faire entendre lorsque vous n'êtes qu'un mouvement social au Pérou. L'accès à la concertation sociale étant interdit aux organisations non syndicales, il fallait se constituer en organisation de travailleuses. Volontaires, ces femmes ont donc entrepris de fonder un syndicat il y a 15 ans – le SINTTRAHOR³¹ – afin de faire entendre leurs voix. Et avec succès ! Elles sont désormais incorporées à divers espaces de dialogues et de concertation avec l'État, qui considère leur voix et leurs demandes légitimes.

RATIFICATION DE LA CONVENTION 189 DE L'OIT

Une de leur principale revendication s'est réalisée en juin 2018. Le Sénat péruvien a en effet approuvé la ratification de la Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Cet instrument précise les circonstances de travail dignes pour le personnel domestique, comme le droit au salaire minimum, aux heures de travail fixées, à la sécurité sociale (y compris en cas de grossesse) et l'affiliation à un syndicat.

Le Congrès péruvien a ensuite adopté dans foulée, en septembre 2020, une loi visant à mieux encadrer les activités professionnelles de ces travailleur·ses afin qu'elles puissent vivre dignement. C'est une formidable victoire pour les organisations péruviennes investies dans ce combat. La pression politique, sociale et médiatique a fonctionné !

Leur combat se focalise également sur la mise en œuvre par l'État péruvien de la recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, instrument fournissant

des orientations pour assurer progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible.

La JOC, forte de son expérience au Pérou, a lancé la même dynamique au Paraguay, et entend bientôt démarrer un projet similaire au Guatemala. L'expérience apportée par ces femmes péruviennes constituera la clé du succès futur des initiatives lancées dans les pays voisins.

Pour la JOCA, il est primordial de se renforcer mutuellement et lutter ensemble avec ses sections nationales mais aussi avec des syndicats et d'autres organisations sociales, afin d'aller toujours plus vers davantage de justice sociale.

³¹- Sindicatos de las trabajadoras del hogar – Syndicat des travailleuses domestiques

4. DE NOMBREUSES INITIATIVES INTERNATIONALES

Ces dernières années, de nombreuses initiatives internationales ont été entreprises afin de favoriser l'accès à la protection sociale universelle. Comme indiqué précédemment, en 2012, l'OIT a adopté sa recommandation 202 sur les socles nationaux de protection sociale. Il s'est avéré que cet instrument a largement servi de catalyseur pour relancer le débat sur la protection sociale et renforcer l'appui à sa mise en œuvre au niveau mondial. Cela a mené à l'intégration de la protection sociale dans l'Agenda 2030 pour le développement durable (2015). On trouve d'ailleurs des références à la protection sociale dans les Objectifs (ODD) 1, 3, 5, 8 et 10. Ce programme universel, intégré et indivisible, appelle tous les États membres de l'ONU à « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient » (ODD 1.3).

En juin 2015, l'OIT a adopté la recommandation 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle : l'extension de la protection sociale est considérée comme une stratégie majeure pour faciliter cette transition et sortir les personnes du secteur informel.

En vue d'aider les pays à consolider leurs capacités à mettre en œuvre des socles nationaux de protection sociale, le BIT (Bureau International du Travail, administration de l'OIT) a mis sur pied son « programme-phare mondial sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous ». Au cours de la période 2016-2020, il fournira un appui à 21 pays cibles dans le but de : (1) adopter des stratégies nationales de protection

sociale ; (2) concevoir et réformer les régimes de protection sociale ; et (3) améliorer le fonctionnement des régimes existants.

En réponse aux nombreuses crises qui frappent le monde depuis 2008, les appels à davantage de coopération et de coordination en matière de protection sociale se multiplient. Le SPIAC-B (Conseil de coopération inter-institutions pour la protection sociale) de l'ONU a été établi à l'initiative du G20 en tant que mécanisme de dialogue et d'échange entre les différentes agences des Nations Unies, les organisations régionales, les États membres, les agences de coopération bilatérale et les organisations de la société civile qui sont actives dans le domaine de la protection sociale.

Enfin, en 2016, le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (PSU) a été lancé à l'initiative de l'OIT et de la Banque mondiale, avec le soutien de plusieurs pays. Plus récemment, cette initiative a été formalisée et elle est maintenant promue sous le nom de « PSU 2030 ». ³² Elle vise à créer, sur la base d'un « appel à l'action » spécifique, une dynamique politique en faveur d'une protection sociale universelle. En bref, nous avons assisté à une reconnaissance croissante et plus large de l'importance de la protection sociale en matière de développement durable, à la réaffirmation du « droit humain » à la protection sociale et à une meilleure coordination mondiale entre les acteurs concernés. Dans de nombreux pays, l'extension de la protection sociale a également connu des progrès significatifs.

³²- Ensemble pour une protection sociale universelle d'ici 2030 – Appel à l'action, <https://www.usp2030.org/gimi/RessourcePDF.action?id=55465>

Et pourtant, pour une grande partie de la population mondiale, le droit humain à la protection sociale n'est pas encore une réalité. Des différences de vision et d'approche subsistent également entre les organisations internationales. Souvent, le travail tant du FMI que de la Banque mondiale manque de cohérence par rapport aux normes concernées de l'OIT. Au lieu de préconiser une vision fondée sur les

droits et garantissant une protection sociale universelle adéquate tout au long du cycle de vie, les pays sont contraints de mener des politiques ciblées qui sont axées sur un filet de sécurité très étroit. Même dans les publications les plus récentes de la Banque mondiale, qui semblent soutenir une forme de protection sociale universelle, ces différences subsistent.

PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE, DES VISIONS DIVERGENTES

Dans son livre blanc intitulé : « Protecting All : Risk-Sharing for a Diverse and Diversifying World of Work » ³³, la Banque mondiale propose de mettre en place une sorte d' « assurance assistance », prévoyant des allocations minimales pour « ceux qui sont dans le besoin ». Ces allocations diminueraient au fur et à mesure que les revenus augmentent. La Banque mondiale considère ce filet de sécurité minimal comme l'unique manière d'obtenir une couverture universelle. Le financement de cette « assurance assistance » est censé reposer uniquement sur les impôts, et en particulier sur les taxes à la consommation. Même si la Banque mondiale mentionne aussi l'importance des impôts progressifs sur le revenu.

En tant que telle, l'assistance sociale constitue bien entendu une part importante de la protection sociale, mais l'un des principes de base du livre blanc est que pour financer ce filet de sécurité minimum, les États devraient réduire les programmes nationaux d'assurance sociale à grande échelle et mettre davantage l'accent sur les systèmes privés d'épargne et d'assurance individuelle sur base volontaire. Cette utilisation « inefficace » des revenus publics devrait laisser la place à une assistance universelle. Pour la protection contre le

chômage, la Banque mondiale propose même de compter presque exclusivement sur l'utilisation de l'épargne privée des travailleurs/-euses. Cela s'ajoute à la proposition de déréguler encore davantage le marché du travail, d'exempter les employeurs des contributions sociales obligatoires et de limiter les augmentations du salaire minimum. D'après le livre blanc, tout le monde bénéficiera de l'assistance minimale s'il y a des risques de pauvreté, donc une assurance sociale universelle et à grande échelle n'est plus nécessaire. Les systèmes de protection sociale plus ambitieux peuvent être limités aux travailleurs/-euses qui ont les moyens de payer une assurance privée et d'épargner suffisamment. Non seulement, cette approche irait à l'encontre d'une protection sociale globale pour des millions de travailleurs, femmes et hommes, en particulier celles et ceux qui ont de plus petits salaires ; mais elle déchargerait en plus les employeurs de la plus grande partie de leur responsabilité (morale) vis-à-vis du bien-être des personnes qu'ils emploient. ³⁴ Une violation manifeste du contrat social.

Selon nous, les systèmes de protection sociale doivent être renforcés et étendus. Ils doivent prévoir, à la fois, des mesures adéquates non contributives ou subventionnées, et une assurance sociale contributive – pas l'un ou l'autre, ni aucun des deux. Et aussi bien les États que les acteurs économiques et la société civile ont la responsabilité importante de progresser en vue de garantir une protection sociale globale conforme aux normes de l'OIT.

Bref, des défis majeurs persistent pour que dans le monde, toutes et tous puissent bénéficier du droit à la protection sociale. De toute évidence, nous sentons que notre combat pour une protection sociale universelle doit s'étendre à l'échelle mondiale. Loin d'être locaux, les défis qui se posent sont partout identiques. Nous devons tous mobiliser nos efforts pour mettre en œuvre des politiques de protection sociale globales et largement soutenues pour toutes et tous.

³³- Banque Mondiale, Protecting all, risk sharing for a diverse and diversifying world of work (en anglais uniquement), <https://www.worldbank.org/en/topic/socialprotectionandjobs/publication/protecting-all-risk-sharing-for-a-diverse-and-diversifying-world-of-work>

³⁴- The World Bank's new White Paper falls short on its objective of 'protecting all', ITUC & Development Pathways (2019), <https://www.developmentpathways.co.uk/blog/the-world-banks-new-white-paper-falls-short-on-its-objective-of-protecting-all/>

LES SYNDICATS UNIS AU NÉPAL OBTIENNENT UNE NOUVELLE LOI DU TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ SOCIALE



Quelle que soit la catégorie reprise dans le contrat de travail, toute discrimination en matière de salaires et de prestations sociales est interdite

Au cours de la dernière décennie, le Népal a connu de nombreux changements : une transition postérieure au soulèvement des maoïstes et à leur arrivée au pouvoir, le tremblement de terre dévastateur de 2015, une nouvelle constitution ayant introduit une structure fédérale et, en 2017, trois élections au niveau local, provincial et national. Comme le gouvernement dispose d'une majorité des deux tiers, un gouvernement plus stable devrait gouverner jusqu'en 2022. Après 28 années marquées par des gouvernements qui ont duré en moyenne un peu plus d'un an, ce changement est apprécié. Malgré une profonde instabilité et le tremblement de terre dévastateur de 2015, les membres d'INSP!R au Népal, composés de deux des trois principaux syndicats, font preuve d'une unité exceptionnelle pour la région de l'Asie du Sud et ont plusieurs réalisations à leur actif.

LA NOUVELLE LOI DU TRAVAIL

Durant l'élaboration de la nouvelle constitution relativement progressiste qui fait suite à une longue période de transition, les syndicats ont ensemble exercé des pressions pour que les droits des travailleurs soient inclus. Au cours de l'été 2017, un mois après avoir entériné le projet de loi sur la sécurité sociale (voir ci-dessous), le Parlement a approuvé une nouvelle législation du travail. Elle est le résultat d'un compromis entre les partenaires sociaux. De fait, les employeurs ont obtenu le droit d'embaucher et de licencier, en échange duquel les travailleurs ont acquis une sécurité sociale universelle et de meilleures normes de travail. Cette législation a été adoptée en tant que loi fondamentale qui garantit

un salaire minimum et des avantages sociaux à tous les travailleurs. De plus, elle couvre l'ensemble du monde du travail, y compris les travailleurs domestiques. Les emplois sont classés dans les catégories suivantes : travail occasionnel, travail limité dans le temps, travail basé sur des tâches et travail régulier. Quelle que soit la catégorie reprise dans le contrat de travail, toute discrimination en matière de salaires et de prestations sociales est interdite. Toutes les formes d'exploitation du travail, y compris le travail des enfants et le travail forcé, sont proscrites et l'externalisation des tâches doit s'effectuer de manière plus responsable, puisqu'en principe, il incombe à l'employeur de respecter toutes les obligations et prestations. Les obligations liées à un niveau élémentaire de protection sociale s'appliquent dès le premier jour d'emploi. De ce fait, les stagiaires et les travailleurs à temps partiel sont également couverts. Aucun travailleur respectueux de la législation ne peut être congédié sans raison valable. En cas de licenciement arbitraire, l'employeur peut être tenu responsable. Les employeurs ne peuvent pas conclure

En juillet 2017, après 18 ans de lobbying des syndicats, un projet de loi sur la sécurité sociale universelle a été entériné

d'accords qui interdisent aux personnes d'adhérer à un syndicat et les dirigeants syndicaux sont protégés en cas de réduction du personnel.

La loi stipule également que le salaire minimum des travailleurs doit être révisé tous les deux ans. En juillet 2018, deux années après une augmentation salariale, les partenaires sociaux ont entériné un nouvel accord. Il établit le nouveau salaire minimum à 13 450 roupies par mois, soit une hausse de 38 %³⁵.

Enfin et surtout, en matière de travail, les femmes bénéficient d'une meilleure protection que dans la loi précédente.

UNE RÉGLEMENTATION HISTORIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET SA MISE EN ŒUVRE³⁶

La sécurité sociale est menacée dans beaucoup d'endroits. En revanche, au Népal, une nouvelle législation historique dans ce domaine a été adoptée, puis mise en œuvre dès le 27 novembre 2018. En juillet 2017, après 18 ans de lobbying des syndicats, un projet de loi sur la sécurité sociale universelle a été entériné. Il a instauré quatre grands régimes dans ce domaine. Pour la toute première fois, toutes les personnes occupées dans l'économie formelle et informelle seront couvertes par des prestations de chômage, de maternité, de santé, d'accident du travail, de vieillesse et d'invalidité. Les travailleurs y contribueront à hauteur de 11 %, contre 20 % pour les employeurs. De son côté, le gouvernement assurera la gestion du système. Bien sûr, l'adoption d'une loi marque une étape importante. Néanmoins, pour garantir sa mise en œuvre, elle doit être largement connue et acceptée. Dans un exercice inédit de relations publiques, le gouvernement népalais a fait paraître dans tous les journaux des annonces de cette nouvelle couvrant toute la première page ; des SMS ont été envoyés à tous les abonnés et des panneaux publicitaires illustrant ces quatre régimes par des graphiques ont été placés dans toute la ville. Le 27 novembre a même été déclaré Journée nationale de la sécurité sociale. Elle sera célébrée chaque année pour rappeler au gouvernement son engagement

désormais très officiel. Après seulement un mois, 200 entreprises se sont déjà inscrites dans ce système. La Caisse de sécurité sociale a commencé à percevoir les cotisations mensuelles dès juin 2019. Selon ce régime, sur le total des fonds collectés, elle destina 3,22 pour cent aux soins médicaux, à la santé et à la sécurité de la maternité et 4,52 pour cent aux accidents du travail et à l'invalidité. Elle affectera 0,87 pour cent à la couverture des membres de la famille à charge et 91,39 pour cent à l'assurance vieillesse.

Bien entendu, les syndicats népalais ont rassemblé un grand nombre d'affiliés à travers le pays pour célébrer cette avancée et pour informer les travailleurs de leurs droits. De même, à l'avenir, ils ne manqueront pas de s'assurer que le gouvernement couvre effectivement tous les travailleurs népalais et mette en place des systèmes complets de protection sociale qui vont au-delà de ces quatre régimes de base.

35- <http://kathmandupost.ekantipur.com/news/2018-07-10/minimum-wage-raised-to-rs13450-per-month.html>

36- Le Népal inaugure un régime contributif de sécurité sociale, in https://www.ilo.org/kathmandu/info/public/pr/WCMS_651182/lang--en/index.htm (en anglais).

5. INSP!R, LE RÉSEAU INTERNATIONAL POUR LE DROIT À LA PROTECTION SOCIALE

L'immensité du groupe de personnes à cibler et la diversité des besoins requièrent la mobilisation d'une panoplie d'intervenants. Nos organisations partenaires en Afrique, Asie, Amérique latine et en Belgique sont des mouvements sociaux : syndicats, mutuelles de santé, coopératives, organisations de femmes, organisations de jeunes, organisations paysannes, etc. Ces mouvements sociaux organisent les travailleurs et ont développé, sur la base de leur propre expérience, de leurs connaissances et de leur expertise, des services spécifiques de protection sociale pour ces travailleurs. Ce rapport présente des exemples de ces stratégies novatrices visant à étendre la protection sociale.

Partant du constat du besoin de « changements systémiques » pour faire du droit à la protection sociale une réalité pour tous, les organisations concernées ont uni leurs forces au sein du INSP!R (International Network for Social Protection Rights). Il leur permet de développer et de mieux partager leurs connaissances et leur expertise, de s'impliquer dans l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités et de s'engager côte à côte dans une action de plaidoyer.

Ce réseau thématique instaure des dynamiques multi-acteurs aux niveaux national, continental et international. Le rôle que joue WSM à ces différents niveaux varie et va de l'appui au réseau (allocation de moyens techniques et financiers), à l'animation de réunions et d'activités et à l'apport de son expertise (centre de connaissances).

Depuis 2008, la **mise en réseau des organisations au niveau national** a fait un grand pas en avant. À ce jour, divers réseaux nationaux (dans 18 pays) sont en place,

poussés et pilotés par les organisations partenaires locales de WSM, ACV-CSC et CM-MC elles-mêmes. Une organisation responsable est chargée de faire avancer le processus. Ces réseaux peuvent toujours impliquer d'autres organisations de la société civile à leur dynamique en vue de renforcer leur travail de plaidoyer sur le droit à la protection sociale.

La **mise en réseau au niveau continental** a également bien évolué ces dernières années. Depuis 2014, les réseaux nationaux ont uni leurs forces dans un réseau continental en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ils associent des organisations stratégiques à leur travail afin de faire progresser l'agenda de la protection sociale au niveau continental.

Jusqu'à présent, cet effort conjoint de mise en réseau a donné des résultats prometteurs aux niveaux national et continental, comme l'illustrent certains des exemples présentés dans le présent document. C'est ce qui explique la volonté des organisations concernées d'aller plus loin dans cet effort commun : ils souhaitent **joindre leurs forces au niveau mondial** en vue d'« internationaliser » leur combat commun pour le droit à la protection sociale. En ce sens, le réseau est l'expression de leur engagement à devenir un acteur crédible et légitime de la société civile pour transformer les actuelles politiques de protection sociale.

INSP!R continuera également à travailler avec d'autres organisations de la société civile et avec des organisations et des réseaux internationaux dotés d'une expertise pertinente dans le domaine de la protection sociale, tant non-gouvernementaux (comme la CSI, l'AIM, le RIPESS, la Coalition mondiale pour les socles de

protection sociale, etc.) qu'inter-gouvernementaux (tels que le BIT, le SPIAC-B de l'ONU, le USP2030, etc.) Il convient de noter qu'à ce jour, une coopération respectueuse de l'identité, de la légitimité et de la valeur ajoutée de chacun est déjà en place avec la plupart de ces réseaux et organisations, le plus souvent aux niveaux continental et mondial. Les organisations associées à ce réseau souhaitent de manière explicite poursuivre cette coopération et la renforcer dans la mesure du possible. Dans le même ordre d'idées, afin d'encourager l'apprentissage mutuel, son rayonnement et son impact, INSP!R est ouvert à l'extension de sa coopération stratégique à d'autres organisations de la société civile, réseaux et organisations internationales.

Colophon

Réalisation : Koen Detavernier

avec des contributions de :

Bismo Sanyoto, Bruno Deceukelier, Uzziel Twagilimana, Valere Koffi, Gijs Justaert, Georgina Bruno, Bart Verstraeten, Valérie Van Belle, Nathalie Diesbecq, Santiago Fischer.

Merci à Marie-Line Simon, Wannes Heirman, Naomi Vleugels, Santiago Fischer, Katrien Verwimp et Thierry Manhaeghe pour la relecture et les suggestions d'amélioration.

Photos : WSM and Tim Dirven

Lay-out : www.acg-bxl.be

CONSTRUIRE DES POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE NATIONALES, GLOBALES ET LARGEMENT SOUTENUES

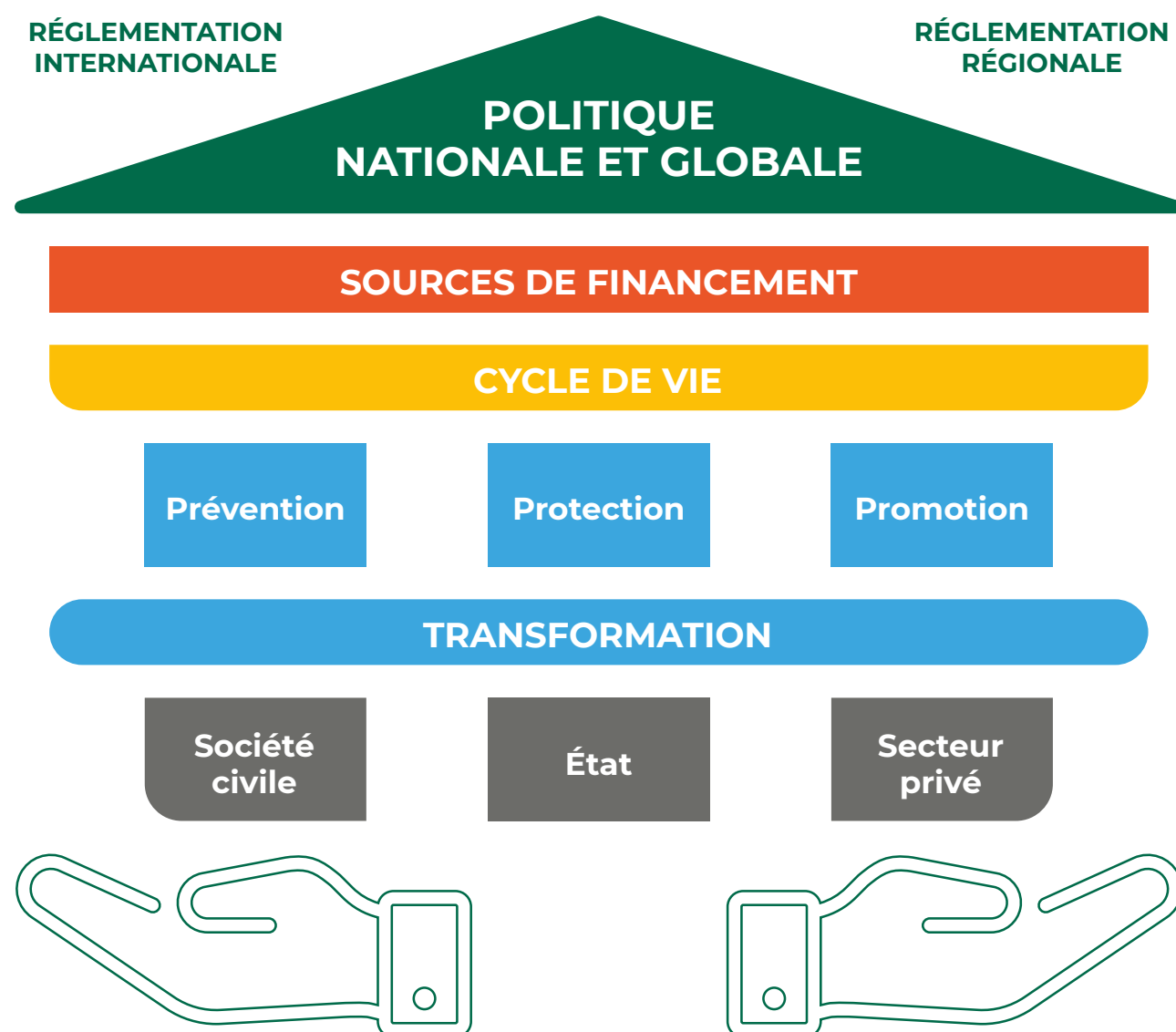
La maison de la protection sociale, une garantie solide pour une vie décente pour toutes et tous

Construite de bas en haut avec de multiples éléments essentiels et impliquant tous les acteurs importants de la société. Avec un rôle central pour la société civile, les syndicats, les mutualités, les ONG, les mouvements de femmes, de jeunes et de personnes âgées; afin de parvenir à une protection sociale complète, largement soutenue et transformatrice pour toutes et tous.

- Une approche fondée sur les droits: La protection sociale est un droit humain. Sa mise en œuvre doit donc être ancrée dans une réglementation nationale qui s'inspire des réglementations régionales et/ou internationales;
- Le besoin de plusieurs sources de financement solidaire: contributives et non contributives, nationales (en premier lieu) et internationales (soutien des besoins);
- L'approche fondée sur le cycle de vie tient compte de la situation spécifique des femmes, des jeunes et des personnes âgées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de protection sociale;
- Mesures de promotion : les personnes cherchent à renforcer leurs compétences par la formation et à accéder aux moyens de production pour avoir plus d'opportunités;
- Mesures de protection: accès aux transferts sociaux;
- Mesures de prévention: mutualisation collective des risques et des ressources, basée sur la solidarité;
- Mesures de transformation: les mouvements sociaux veulent s'attaquer aux causes structurelles de l'inégalité et de la vulnérabilité afin de transformer la politique de protection sociale et la rendre plus juste et plus inclusive;
- Avec la participation effective de multiples acteurs: l'Etat, la société civile et le secteur privé;
- Une protection sociale par tous.tes, pour tous.tes

INSP!R

LA VISION D'INSP!R SUR LE DROIT À LA PROTECTION SOCIALE



INSP!R

Réseau international pour le droit à la protection sociale

71% de la population mondiale a peu ou pas du tout accès à une protection sociale. Et encore plus de personnes sont livrées à elles-mêmes lorsqu'elles sont malades, sans emploi ou trop âgées. La protection sociale n'est pas un privilège, c'est un droit humain. C'est aussi la meilleure assurance contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion.

Pour garantir ce droit à une protection sociale pour toutes et tous, WSM connecte près de 100 mouvements sociaux dans 24 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et de Belgique. Ces différents acteurs se complètent et partagent tous la même vision et les mêmes objectifs. Ces organisations de la société civile ont uni leurs forces au sein du réseau mondial **INSP!R, le Réseau international pour le droit à la protection sociale**.

En tant qu'INSP!R, nous promouvons et défendons le droit universel à la protection sociale ; nous revendiquons notre rôle d'acteurs clés du changement ; nous inspirons des politiques de protection sociale largement soutenues, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Pour que personne ne soit laissé pour compte !

Notre réseau est une riche source d'expériences et d'expertise, nous permettant d'**apprendre** les uns des autres, de **renforcer nos actions** et de développer une stratégie commune pour **faire respecter nos droits en matière de protection sociale** aux niveaux international, continental et national. **Protéger** les droits de tout un chacun, **prévenir** l'impact négatif des aléas de la vie, **promouvoir** de meilleures conditions de vie et ainsi **transformer** les sociétés, sans laisser personne de côté : c'est ce à quoi nous travaillons au quotidien.

Connected by **WSM**

